

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

BURKINA FASO
Unité – Progrès- Justice

DEPARTEMENT DU SECOND CYCLE

MAITRISE EN ECONOMIE ET GESTION DES
ENTREPRISES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
(MEGEES).



INCIDENCE DU PROGRAMME DE MICROFINANCE
DE CATHOLIC RELIEF SERVICES SUR LA PAUVRETE
(CRS/BF)

SAWADOGO Sabila

E-mail : tabinik3@yahoo.fr

Table des matières

CHAPITRE 1 : L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE MICROFINANCE DE CRS/BF SUR LA PAUVRETE	4
1.1 Les objectifs d'une telle étude.....	6
1.2 La microfinance comme outil efficace de lutte contre la pauvreté	6
1.3 La question du lien entre microfinance et « empowerment » des femmes	9
1.4 L'impact limité des IMF sur le bien-être des populations	10
1.5 L'Ancrage théorique de la relation microfinance et pauvreté.....	11
1.6 Les hypothèses	11
1.7 La méthodologie.....	12
1.7.1 Les méthodes d'analyse utilisées	12
1.7.2 Les instruments et moyens utilisés pou la collecte de l'information	12
1.7.2.1 Les sources de données	12
1.7.2.2 La méthode d'échantillonnage	13
CHAPITRE 2 : LE DISPOSITIF DE MICRROFINANCE DE CRS/BF ET SON FONCTIONNEMENT	16
2.1 Rappel historique du Programme de Microfinance de CRS/BF	16
2.2 La vision de CRS dans son intervention dans la microfinance.....	18
2.3 Les objectifs et mission du programme de microfinance de CRS/BF	19
2.4 Les Six Principes clés de CRS dans son intervention dans la microfinance.....	21
2.5 Le système du crédit du Programme de Microfinance de CRS/BF	21
2.6 Les acteurs et leur rôle	22
2.6.1 Les partenaires.....	22
2.6.1.1 Les partenaires techniques	22
2.6.1.2 Les partenaires financiers.....	23
2.6.2 Les populations cibles	23
2.7 La structuration et coordination du programme de Microfinance de CRS/BF	24
2.7.1 Les Dirigeants du programme de microfinance	24
2.7.1.1 Représentant Résident :.....	24
2.7.1.2 Le coordonnateur des programmes :.....	24
2.7.1.3 Le chef du Département Microfinance :	25
2.7.1.4 Le personnel du front office :.....	25
2.7.1.5 Les agents du back office :.....	25
2.7.2 Organigramme du programme de microfinance de CRS/BF.....	25
2.7.3 Les ressources financières.....	28
2.7.4 Le programme de microfinance de CRS/BF et son processus d'institutionnalisation.....	29
2.8 Les structures villageoises mises en place	30
2.8.1 Les groupements villageois de microcrédit (GVM).....	30
2.8.2 Le groupe de solidarité (GS)	31
CHAPITRE 3 : L'EFFICACITE DU PROGRAMME DE MICROFINANCE DE CRS/BF A LUTTER CONTRE LA PAUVRETE	33
3.1 le ciblage des pauvres et des exclus	33
3.1.1 Le profil des membres de l'Antenne Technique de Bogandé	34
3.1.1.1 Classe d'âge.....	34
3.2 l'efficacité du crédit par la flexibilité et l'adaptation des services et des produits aux clients cibles	36
3.2.1 Caractéristiques des services et produits offerts par le programme	36
3.2.1.1 Conditions d'accès au crédit	36

3.2.1.2	Conditions particulières d'accès au crédit.....	36
3.2.1.3	Typologie d crédit octroyé par le programme de microfinance de CRS/BF 38	
3.2.1.4	Relation entre le crédit et l'épargne :	41
3.2.1.5	Opérations d'épargne	41
3.2.1.6	Le remboursement du prêt.....	42
3.3	l'efficacité par la mesure de la porté du système du crédit	42
3.3.1	Le nombre des prêts et leur montant	42
3.3.2	Le degré de décentralisation.....	42
CHAPITRE 4 : L'IMPACT		43
4.1	l'effet du crédit sur le revenu	43
4.2	l'impact du crédit sur les dépenses familiales	43
4.3	l'impact sur les activités	45
4.4	L'analyse des remboursements.	46
4.4.1	Les problèmes de remboursement.....	46
4.4.2	Sources de remboursement.....	46

CHAPITRE 1 :L'INCIDENCE DU PROGRAMME DE MICROFINANCE DE CRS/BF SUR LA PAUVRETE

L'objet de ce mémoire est d'analyser le programme de microfinance de Catholic Relief Services, Programme du Burkina Faso (CRS/BF) en relation avec la pauvreté.

La microfinance et surtout le microcrédit ont connu un développement sans précédent depuis le succès de la Grameen Bank. On estime actuellement entre 5 000 à 10 000¹ le nombre d'institutions œuvrant dans le domaine de la micro finance dans le monde et fournissent des crédits à plus de 92 millions de clients. Parmi ces derniers, environ 55 ,6 millions seraient des femmes. Le sommet sur le micro crédit de Washington en février 1997 a constitué un événement majeur, consacrant l'importance de la microfinance comme moyen de réduction de la pauvreté et comme l'une des priorités des bailleurs de fonds. Au début de l'année 2005, la Campagne du Sommet du Microcrédit a aussi réaffirmé sa volonté de contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, particulièrement celui visant la réduction de moitié de la pauvreté absolue d'ici 2015.

Selon S. Larivière et Al (1998), une définition possible de la microfinance ferait référence à l'offre de services financiers offerts à des individus ou des groupes d'individus « pauvres », qui n'ont pas accès aux services financiers formels, dans le but de satisfaire les besoins de leur ménage ou de leur micro entreprise

A travers le monde, les institutions de microcrédit les plus connues sont la Grameen Bank au Bangladesh et la Bank Rakyat en Indonésie. En Amérique Latine, les expériences les plus célèbres sont repérées notamment en Bolivie et Colombie : la Banco Sol, Capas Los Andes, PRODEM, et Sartawi en Bolivie, Caja Social en Colombie et le Compartamos au Mexique.

L'Afrique n'est pas en reste. Cependant, en Afrique, on assiste à une réadaptation du modèle de Grameen Bank.

Dans le cas du Burkina Faso la première expérience de microfinance remonte en 1969 à travers la création de la coopérative d'épargne et de crédit du Burkina Faso, par des responsables de groupement de paysans sous la conduite du Centre d'Etude Economique et Sociale d'Afrique de l'Ouest (CESAO) dans le village de Fakena (province du Mouhoun) (S. SOULAMA, 2005, p54). Depuis1997 la microfinance a connu aussi un développement

¹ ONU, 2006 p16

soutenu au Burkina Faso. En effet, le nombre des clients des institutions passe de 1666233 à 335930 clients entre 1997 et 1999².

Le secteur est aujourd'hui composé par des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, à leurs unions, fédérations ou confédérations, aux structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit. Se sont par exemple : Le FAARF (Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes) qui est spécialisé dans le micro crédit féminin, le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR) qui pratiquait le crédit solidaire et s'est effondré en 1998 après avoir connu un développement et un succès fulgurant entre 1994-1996, la FCPB (Fédération des Caisses Populaires du Burkina), Hunger Project, la Mission Catholique, l'URCP (Union Régionale des caisses populaires), le PFA (Projet du Fonds d'Appui à l'Auto promotion), le World Neighbors/CREDO et le Plan International etc.

Le Catholic Relief Services du Burkina Faso (CRS/BF) né en 1992 du constat de l'absence de services financiers adaptés aux femmes des zones à hautes insécurité alimentaire, depuis l'année 2000, travaille à l'émergence d'une institution de microfinance par le renforcement et la consolidation de ces programmes de microfinance au bénéfice des pauvres en milieu rural burkinabé. Cette transformation doit donner une Institution de Microfinance dénommée le Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE /Sarl).

Le programme de microfinance du Catholic Relief Services du Burkina Faso vise pour l'essentiel les populations défavorisées en milieu rural burkinabé. Pour ce faire, il a choisit à priori une population cible, en l'occurrence les femmes. Il s'inspire un peu de la méthodologie de Grameen, tout en étant souple dans son exécution.

Aussi le programme intervient depuis 2000 dans les régions les plus affectées par la pauvreté avec une incidence nettement au-dessus du niveau national (supérieure à 45%).

Ce pendant, le Programme de Microfinance de CRS/BF qui a pour objectif affiché de toucher les populations « non bancables» et pauvres, a besoin de savoir *quelle est l'efficacité du système à atteindre ses objectifs et quels ont été les effets du crédit sur la situation socio-économique des membres- clientes ?*

² UMOA, Banques de Données sur les Systèmes Financiers Décentralisés, 1999

1.1 Les objectifs d'une telle étude

L'objectif central de l'étude est d'aboutir à une meilleure connaissance de l'incidence du crédit du programme de microfinance CRS/BF sur la pauvreté.

Il s'agira :

1. De décrire le dispositif de Microfinance de CRS/BF et son fonctionnement
2. De mettre en évidence l'efficacité du programme à atteindre ses objectifs
3. d'analyser l'impact du dispositif sur la pauvreté

1.2 La microfinance, outil efficace de lutte contre la pauvreté ?

Selon S. SOULAMA (2005), les résultats de certaines vérifications empiriques expliquent le recours à la microfinance comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté à partir des années 1990.

En effet l'un des facteurs importants qui a favorisé la reconnaissance de la microfinance à partir des années 1990 comme facteur de réduction de la pauvreté, est incontestablement le succès remarquable de l'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh, sous l'initiative de M. Yunus, professeur d'économie du développement ; ce professeur est entré en «rébellion» à partir de 1976 contre la théorie du développement qu'il enseignait depuis lors, une théorie qui se montrait de plus en plus inefficace à résoudre les problèmes concrets de développement. Plus que des techniques financières, la Grameen Bank qu'il a initiée comme mode d'accès des populations pauvres au financement, a permis de démontrer qu'il est possible de briser le «cercle vicieux de la pauvreté» par un processus endogène de prêt aux pauvres, pour que ceux-ci deviennent acteurs de leur propre développement. En effet la logique de Grameen Bank est de briser ce «cercle vicieux de la pauvreté». Selon cette théorie, un cercle vicieux perpétue les bas revenus. Il consiste dans les relations existant entre le manque de capital, de revenus et d'épargne. Les revenus étant faibles, il y a peu de capacité d'épargne. Les bas revenus reflètent une faible productivité, laquelle découle à son tour pour une grande part du manque de capital. Le manque de capital résulte de l'étroite capacité d'épargne, et ainsi le cercle est bouclé.

Ces succès empiriques ont favorisé la tenue de conférences internationales qui ont contribué à populariser la microfinance et à lui conférer une dimension mondiale.

Un second facteur explicatif, est l'échec des politiques mises en œuvre jusqu'à la fin des années 1980 pour lutter contre la pauvreté dans le monde. Le paradigme, inscrivant la

lutte contre la pauvreté dans le cadre théorique d'une économie de marché généreuse dont les effets de croissance se répandraient par «ruissellement» pour bénéficier à tous a montré ses limites. Croissance et développement économique sont allés de pair, non pas avec la réduction de la pauvreté conformément à la prédiction théorique, mais avec l'approfondissement de la pauvreté, entre pays développés et pays en développement d'une part, mais également avec l'approfondissement de la pauvreté à l'intérieur même de chaque catégorie d'une part ; naturellement ce phénomène connaît dans les pays du sud, une plus grande ampleur.

Dans le cas du Burkina Faso l'incidence de la pauvreté a gagné près de 2 points au cours de la période 1994-2003³. Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont également légèrement augmenté, suggérant que les pauvres se sont éloignés davantage du seuil de pauvreté. En ce qui concerne le milieu rural, l'incidence de la pauvreté connaît une relative stabilisation. L'évolution globale de la pauvreté au Burkina Faso se résume dans le tableau ci-dessous :

Période d'enquête	Seuil de pauvreté	Incidence (%)
octo		

On définit ici la pauvreté comme une situation où une personne ou un groupe de personnes ne sont pas en mesure d'atteindre un niveau de satisfaction de besoins jugés essentiels par la communauté dont ils font partie pour vivre décemment.

Dans le cas du Burkina Faso, le profil de pauvreté selon l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (2000) indique que non seulement la pauvreté est rurale qu'urbaine; mais parmi les différents groupes socio-économiques, ce sont les agriculteurs (toutes catégories confondues) qui sont les plus concernés par la pauvreté. Au regard de la proportion que représente la frange féminine dans la population burkinabé soit 52.% selon le dernier recensement général de la population (2007), la femme est la plus frappée par la pauvreté. Aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction : il n'y a pas de développement possible sans la participation des femmes. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles.

³ INSD, 2003 « la pauvreté en 2003 au Burkina Faso »

De même, la pauvreté est causée d'une part à la faible rémunération des activités génératrices de revenus et d'autre part les ménages ruraux ne sont pas en mesure d'exploiter les opportunités économiques faute de moyens financiers. Cependant l'analyse du domaine de la micro finance au Burkina Faso indique de nombreux besoins non couverts particulièrement en raison du caractère limité de services financiers de qualité

Les nouvelles politiques de lutte contre la pauvreté mettent désormais un accent sur les «dotations initiales» des individus, sur la nécessité de transférer les compétences aux pauvres dans le domaine de l'éducation par exemple, sur la nécessité de faciliter l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base etc. C'est dans ce contexte que la microfinance a droit maintenant à tant d'«égard». Les partenaires au développement découvrent subitement ce mode spécifique d'allocation des ressources et ses vertus. Pourtant faut-il le rappeler encore une fois, l'entreprise de microfinance est bien connue des spécialistes d'économie sociale comme une réalité qui a pris forme et s'est institutionnalisée dans le contexte historique de la naissance de la coopérative, dès la première moitié du XIXe siècle, il y'a déjà plus de 150 ans ! Ses vertus insoupçonnées de lutte contre la pauvreté ont donc été redécouvertes.

Pourtant le bilan reste mitigé sur la stratégie centrée sur le microcrédit à lutter contre la pauvreté.

Des études d'impact de la microfinance sur la pauvreté s'organisent principalement autour de deux problématiques complémentaires : l'efficacité des programmes à atteindre leur public cible et l'efficacité du microcrédit dans les trajectoires de sortie de pauvreté.

Sur ce plan, il a été maintes fois montré que les bénéficiaires des programmes de microcrédit ne sont pas les populations les plus vulnérables. Ceci semble particulièrement le cas en Amérique du sud où les logiques commerciales de certains réseaux concentrent l'activité sur des segments de clientèle intermédiaires. Dans certains pays d'Asie (Vietnam par exemple), la détention d'actifs préalables (terres, bétails) serait discriminante pour l'accès au crédit.

Les travaux empiriques consacrés à l'Asie et à l'Amérique latine, (Weiss et Montgomery, 2005) dressent un constat globalement positif de l'impact des programmes de microfinance sur la réduction de la pauvreté tout en soulignant les précautions méthodologiques nécessaires. La hausse de revenu associée à la participation à un programme de microcrédit fait cependant l'objet d'un certain relativisme : la relation n'est pas toujours significative en particulier lorsque la taille du crédit favorise plutôt la consommation que l'investissement, l'accroissement du revenu est parfois corrélé positivement au revenu initial, l'impact est plus

douteux en terme de vulnérabilité face à des chocs (instabilité du revenu et de la consommation).

1.3 La question du lien entre microfinance et « empowerment »⁴ des femmes

La microfinance a généré une espérance considérable parmi les chercheurs et professionnels du développement⁵, car au-delà des effets non négligeables en matière de lutte contre la pauvreté, elle aurait permis d'impulser un "*empowerment*" parmi les plus pauvres des pauvres à savoir les femmes qui constituent entre 75% et 100% des bénéficiaires de la microfinance selon les pays. Au delà des difficultés méthodologiques à mesurer l'*empowerment*, on peut préciser que l'*empowerment* correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale (JACQUET, 1995). En ce sens, l'*empowerment* peut être considéré comme un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes

En effet le secteur de la microfinance répond à un double enjeu – social et financier –, il semble pertinent de le rapprocher de la notion du capital social, qui a pour objectif de dépasser la simple pérennité financière en plaçant leurs activités dans une perspective d'utilité sociale.

Au-delà de l'accès au crédit, le programme vise également à l'amélioration du capital social des femmes : les promoteurs espèrent que la gestion collective de crédit va permettre aux femmes d'acquérir et/ou de renforcer leurs compétences en matière d'organisation collective, de planification etc. En effet l'engouement pour une clientèle féminine se justifie du fait qu'aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction: il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteur. On reconnaît qu'elles présentent l'incontestable avantage d'être un « bon risque », c'est-à-dire qu'elles remboursent bien. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles. On reconnaît⁶ enfin que les programmes mixtes ont tendance à être détournés et monopolisés par les hommes .Aussi la microfinance permet à la fois de donner aux femmes les moyens de développer des activités génératrices de revenus et de leur permettre d'acquérir des méthodes de travail. Face à cette double exigence, la microfinance

⁴ Empowerment : mot anglais désignant émancipation, autonomisation, réduction de la marginalisation

⁵ (JACQUET I. (1995), "Développement au masculin, féminin - le genre, outils

⁶ Isabelle Guerin, (1997, P7-8) « Microfinance et autonomie féminine » Programme Finance et Solidarité, Document de travail N° 32

apparaît comme un outil particulièrement pertinent. Pallier l'exclusion des services financiers qui frappe la plupart des femmes est un premier objectif⁷. Ensuite, rares sont les programmes qui se limitent à une simple intermédiation financière ; dans la plupart des cas, l'octroi de crédit s'accompagne d'un certain nombre de services ou d'exigences visant à familiariser les femmes à des techniques « modernes » de gestion, comme par exemple l'incitation à l'épargne, la formation à des rudiments de comptabilité et de gestion, voire à du marketing et à un « esprit entrepreneurial ». En leur permettant d'acquérir une certaine indépendance financière, la microfinance apparaît enfin comme un moyen de renforcer la confiance en soi ainsi que le statut des femmes au sein de leur famille.

1.4 L'impact limité des IMF sur le bien-être des populations

Il nous a principalement montré qu'en dépit du fort engouement pour ce type d'intervention, la microfinance n'était pas la panacée. Elle a certes permis de sensiblement améliorer le sort des pauvres dans certaines régions du monde. Mais elle a aussi parfois échoué à atteindre prioritairement cette catégorie de population. Cet échec tient à plusieurs facteurs. Il peut être lié à des « comportements déviants » visant à contourner, lorsqu'elles existent, les règles fixées par les IMF. Il en est ainsi du recours à des prête-noms ou de la mainmise des hommes sur les fonds obtenus par leurs femmes ou leurs filles lorsque l'accès au crédit est exclusivement réservé à une clientèle féminine. Il peut aussi être lié à un phénomène d'auto-sélection lorsque les plus pauvres s'excluent d'eux-mêmes des programmes de microfinance. Il résulte parfois simplement du fait que la réduction de la pauvreté n'est pas systématiquement inscrite dans les missions des IMF.

Faute de consensus sur la façon d'atteindre les plus pauvres, plusieurs auteurs recommandent la mise en place de programmes qui se soucieraient davantage des populations les plus défavorisées. En proposant des formations techniques et une aide alimentaire en complément des crédits qu'il octroie.

A ce titre le programme est souvent cité en exemple. En effet, outre le service financier offert, les programmes de microfinance de CRS/BF vont dispenser des formations aux clientes et orientées dans le marketing, la gestion financière et l'augmentation des rendements pour le cas spécifique des activités de production ou de transformation des produits agricoles. Les

⁷ FOURNIER Y. Ouédraogo L. (1996), « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVII, n°145, janvier-mars 1996, pp. 67-83.

expériences ont montré qu'en élargissant la gamme des produits proposés, il était possible d'améliorer sensiblement le taux de couverture d'une IMF au sein des couches de population les plus défavorisées, même si une proportion non négligeable d'individus très pauvres en reste exclue. Les déviations existantes montrent par ailleurs toute l'importance qu'il y a à mener plus systématiquement des études d'impact rigoureuses pour identifier les catégories de population profitant réellement de l'intervention des IMF et leurs trajectoires.

1.5 L'Ancrage théorique de la relation microfinance et pauvreté

L'émergence de la microfinance dans le domaine de la lutte contre la pauvreté est favorisée par la théorie économique dans le domaine de l'économie des organisations et des institutions, aux échecs des politiques de développement. Dans L'évolution de la théorie économique avec les problématiques met à l'ordre du jour les échecs de marché, les asymétries d'information, les risques (sélection adverse et hasard moral), les coûts de transaction etc. ; et leurs conséquences sur le comportement des acteurs. Avec la nouvelle économie institutionnelle, il est devenu clair que le marché n'est pas le seul mode efficace d'allocation des ressources, que l'efficacité du marché (lui-même institution) peut être amélioré par l'élaboration d'un cadre institutionnel et législatif propre aux transactions, qui minimisent les risques encourus par les agents économiques. La microfinance est précisément un champ privilégié où se manifestent les imperfections de marché et où les transactions sont susceptibles de comporter de gros risques. Tout ceci a favorisé la recherche sur les modes alternatifs d'allocation des ressources, modes organisationnels et institutionnels. Il y'a donc une revalorisation qui a entraîné un intérêt croissant des chercheurs pour la recherche dans ce domaine. La nouvelle économie institutionnelle va expliquer l'émergence et la pérennité de la microfinance, expliquer l'efficacité de ce système en économie de marché. A la différence de la théorie orthodoxe fondée sur l'ajustement par le prix (en l'occurrence le taux d'intérêt) qui n'y voit qu'un système inefficace, l'économie institutionnelle y voit au contraire un système pérenne et efficace.

1.6 Les hypothèses

Notre travail va s'articuler autour de ces deux hypothèses principales :

- *Le programme de microfinance de CRS/BF dans son intervention a atteint son objectif de toucher les plus démunies des régions à haute insécurité alimentaire.*
- *Le programme de microfinance de CRS/BF va améliorer la situation des femmes.*

1.7 La méthodologie

1.7.1 Les méthodes d'analyse utilisées

En vue de vérifier nos hypothèses pour la réalisation de ce mémoire portant sur l'incidence du programme de microfinance de CRS/BF sur la pauvreté, nous élaborons des indicateurs qui nous permettront d'analyser de façons détaillées les questions suivantes :

- ***Quelle est l'efficacité du programme à atteindre ses objectifs ?***

Dans cette partie il serait question de mesurer l'efficacité du programme de microfinance de CRS/BF à travers trois dimensions: (1) le ciblage des pauvres et des exclus, (2) l'efficacité du crédit par la flexibilité et l'adaptation des services et des produits aux clients cibles et (3) l'efficacité par la mesure de la portée du système du crédit. Cette étude évaluerait à chaque étape du processus (intention-action-résultats) la mise en relation des principes de base et des actions engagées

- ***Quel est l'impact du dispositif sur la pauvreté ?***

Dans cette partie il s'agira de savoir dans quelle mesure les clientes tirent des bénéfices de leur participation au programme afin de mieux comprendre les changements et conséquences qu'engendre le crédit de CRS/BF sur les clientes. Pour se faire nous essayerons de répondre à cette interrogation à travers quatre dimensions : (1) l'effet du crédit sur le revenu, (2) l'impact du crédit sur les dépenses familiales, (3) l'impact sur les activités et (4) l'analyse des remboursements.

1.7.2 Les instruments et moyens utilisés pour la collecte de l'information

1.7.2.1 Les sources de données

La réalisation de la présente étude a nécessité plusieurs sources de données à savoir :

La démarche globale de collecte de données est structurée autour de trois axes

- La revue et l'analyse de la documentation disponible sur le programme de la microfinance, de la mairie de Bogandé et à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie,
- La collecte de données auprès des clientes par le questionnaire dans la zone de Bogandé,
- Les rencontres et discussion avec les acteurs intervenant dans le programme de la microfinance et les leaders locaux,
- Des recherches ont été également menées sur l'Internet.

1.7.2.2 La méthode d'échantillonnage

Dans le but d'atteindre les objectifs de l'étude, il s'est avéré nécessaire qu'une enquête soit réalisée. Elle s'est déroulée du 25 Juin au 15 Juin dans la zone de la Gnagna et a porté sur un nombre total de 70 clientes de 12 (GVM) groupements villageois de microcrédit.

La commune de Bogandé est le chef lieu de la province de la Gnagna et située dans la région de l'Est à 300 km de Ouagadougou.

L'échantillonnage s'est fait selon trois critères :

- ***Les clientes ayant bouclé au moins six (6) cycles de prêts (bénéficiaire du crédit depuis trois ans).***
- ***Les accords de prêts sur les activités génératrices de revenus (AGR)***
- ***Les accords de prêts sur les adaptations⁸***

La technique de collecte de l'information consisterait à administrer un questionnaire (interview direct). Le tableau ci-après résume la répartition de l'échantillon par GVM (groupements villageois de microcrédit) et par type de prêt.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon par accord de prêts sur les AGR

Nom du	Todiyaba	Manukangben	Yiènoupiab	Taanyenma	Buyaba	Total
--------	----------	-------------	------------	-----------	--------	-------

⁸ En plus des conditions d'accès aux AGR, la cliente doit boucler au moins cinq cycles de prêts de six mois et déposer une épargne préalable à hauteur de 15% du montant du prêt demandé

GVM			ama			
Localité	Bogandé	Bogandé	Bogandé	Badori	Bédidiabidéni	5GVM
Membre	26	10	08	05	03	52 membres
Taux d'intérêt	12%	12%	12%	12%	12%	

Source : Données de l'enquête

Tableau 2: Répartition de l'échantillon par les accord de prêts sur les adaptations

Nom du GVM	Manukangben	Buyaba	Total 2GVM
Localité	Bogandé	Bogandé	
Membre	09	09	18 membres
Taux d'intérêt	18%	18%	

Source : Données de l'enquête

Les grandes question de l'enquête vise à :

- ❖ Déterminer *les caractéristiques générales de la cliente* enquêtée (L'âge des clientes, situation matrimoniale, nombre d'enfants en âge d'être scolarisés par rapport à ceux effectivement scolarisés, groupe ethnique, croyance religieuse).
- ❖ Connaître *le profil socio-économique de la cliente* (niveau d'éducation, l'alimentation et eau, santé et accès aux services de santé, habitat et historique de la cliente en matière de crédit).
- ❖ Déterminer *les caractéristiques économiques et la solvabilité* de la cliente (types d'AGR, utilisation du crédit, historique des AGR entreprises grâce au crédit de CRS/BF, capacité d'épargne de la cliente, analyse systématique des dépenses de la cliente, les remboursements et l'analyse financière des activités financées)
- ❖ Connaître les réalisations et acquisitions majeures grâce aux revenus des AGR financées par le crédit de CRS/BF (bétail, moyens de transport matériaux de construction et appareils ménagers etc.)

- ❖ Connaître *la satisfaction des clientes par rapport aux produits et services offerts par le programme, ainsi que leur degré d'information sur le fonctionnement de l'Antenne.*

Conclusion

Le chapitre I a fait ressortir dans un premier temps les justifications empiriques et théoriques de la problématique de la microfinance et pauvreté. Dans un deuxième temps ce chapitre a présenté la démarche méthodologique qui sera suivie pour atteindre les objectifs de l'étude. Le chapitre suivant présentera le dispositif de microfinance de CRS/BF et son fonctionnement.

CHAPITRE 2 : LE DISPOSITIF DE MICROFINANCE DE CRS/BF ET SON FONCTIONNEMENT

Le programme de Microfinance de CRS/BF a adopté le système de crédit postulant l'antériorité du crédit sur l'épargne selon le principe : *le crédit d'abord et l'épargne ensuite*. Ce chapitre fait la description du dispositif de microfinance de CRS/BF. Cette description procédera dans un premier temps de faire la genèse, les valeurs, les missions et les objectifs du programme. Ensuite les acteurs et leur rôle, la structuration et le fonctionnement.

2.1 Rappel historique du Programme de Microfinance de CRS/BF

Le CRS a été créé en 1943 par les évêques catholiques américains avec un premier objectif d'apporter des secours aux victimes de la deuxième guerre mondiale. L'institution a continué son action caritative par des secours d'urgence pendant la guerre en Corée. Avec les indépendances dans les pays du sud dans les années 50 à 60, le CRS s'est lancé dans un travail de grande envergure dans le monde avec l'ouverture de nombreux bureaux sur les continents africain, asiatique et latino-américain. Pendant de longues années, le CRS a distribué dans ces pays des aides alimentaires à partir des surplus américains ainsi que d'autres articles de première nécessité, des médicaments, etc.

Ce n'était qu'à partir des années 80 que le CRS s'est vraiment engagé dans le développement suite aux grandes sécheresses en Afrique. Dans les années 90, le développement est devenu l'activité principale pour le CRS dans la majorité des pays, tout en maintenant une capacité d'intervention dans les situations d'urgence (Kosovo, Sierra Leone, Timor de l'est, etc.)

En 1998, la microfinance représentait à peu près 4 % du budget annuel du CRS ce qui peut apparaître dérisoire, mais qui est en fait plus important vu que cela ne représente que des apports nouveaux et ne prend pas en compte le capital existant. Le CRS exécute des programmes de microfinance de diverses formes dans 33 pays sur les différents continents avec plus de 220 000 clients, US \$ 14 millions de prêts encours et presque US \$ 3,7 millions en épargne.

Le prêt moyen se situe à US \$ 109 (avec des variations importantes vu le montant plus grand en Europe de l'Est (moyenne de \$ 414) par rapport au reste du monde (moyenne de \$ 65).

83 % des clients sont des femmes, et le taux global de remboursement au 30 juin 2000 était de

95 %.

Le Catholic Relief Services a, pour la première fois répondu aux besoins des populations Burkinabé dès l'indépendance en 1960 à travers la distribution de vivres. Depuis lors, le CRS/Cathwel a étendu son programme pour inclure des interventions durables à long terme dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé, du VIH/SIDA, de la Microfinance et plus récemment, de la Paix et Justice.

A travers un partenariat solide avec le Bureau FFP (Food for Peace) de l'USAID (United States Agency for International Development), le CRS/Cathwel Burkina Faso continue de distribuer des vivres aux populations vulnérables et marginalisées du Burkina Faso. Afin d'assurer une plus grande durabilité des initiatives du programme, le CRS/Cathwel Burkina Faso travaille activement pour intégrer les aspects de mobilisation communautaire et de renforcement des capacités de ses organisations partenaires locales dans tous les domaines d'interventions.

En ce qui concerne le programme de microfinance de CRS/BF, est né du constat de l'absence de services financiers adaptés à la population Burkinabé. Sa stratégie première d'aide au développement est de renforcer les capacités des institutions locales afin qu'elles offrent des services appropriés aux populations les plus pauvres dans le but que celles-ci prennent progressivement en main le processus de leur propre développement.

Le programme a plus de quinze ans (15ans), il a connu une croissance et des changements importants depuis sa création.

Tirant leçon des contraintes enregistrées dans le cadre du partenariat avec des organisations de base, notamment les associations, dans la mise en place de structures de microfinance rentables et pérennes, le CRS/BF depuis l'année 2000, travaille directement à l'émergence d'une institution de microfinance au bénéfice des pauvres du milieu rural burkinabé.

Les premières expériences de microfinancement de CRS/BF ont éprouvé de sérieuses difficultés à gérer leurs volets Microfinance en raison de la complexité et des défis de ce secteur. Ce sont :

D'abord en 1992, l'Association des éleveurs Wend Panga du Bam dans la province du Bam a eu le financement de CRS/BF en partenariat avec La BOAD à travers les fonds PUFs ; ensuite en, 1994 l'Union Départementale des Femmes de Tanghin-Dassouri, a aussi bénéficié le financement de CRS/BF avec Misereor (ONG caritative allemande) comme partenaire financier et en fin en 1997, l'Association des Conseils Techniques aux Initiatives de Fara.

Par la suite, est celle initiée dans les provinces du Mouhoun/Kossi/Banwa, en partenariat avec la Fédération des Caisses Populaires du Burkina.

La dernière expérience est une initiative directe de CRS/BF en 2000 et en 2001 respectivement dans la province de la Gnagna et dans la province des Balé.

En effet compte tenu des difficultés rencontrées avec les associations, de la demande et surtout de sa propre conviction en l'efficacité du microcrédit comme moyen déterminant de lutte contre la pauvreté, CRS/BF a opté pour le renforcement et la consolidation de ces deux programmes de microfinance de la Gnagna et des Balé et leur transformation une IMF autonome.

2.2 La vision de CRS dans son intervention dans la microfinance

Une réflexion profonde sur la mission du CRS a eu lieu à travers l'institution du haut en bas de 1997 à 98. Cette réflexion a porté sur des questions de justice sociale avec à la base les principes de l'Enseignement Social Catholique (ESC). La réflexion a permis au CRS de réorienter ses programmes en mieux tenant compte de la nécessité de poursuivre la justice (économique, sociale, etc.) dans toutes ses activités. Ces principes et leur application dans la microfinance sont les suivants :

- ***L'option pour les pauvres***

Le CRS cherche à travailler d'abord et surtout avec les clients les plus pauvres parce que ce sont eux (plutôt elles!) qui sont le plus souvent exclus d'accès à d'autres opportunités. Ce principe n'est pas difficile à mettre en œuvre au début si l'on commence avec des prêts de petite taille dans des communautés bien ciblées, et si l'on travaille surtout avec des femmes.

Cependant, il devient plus compliqué lorsque les clients sont restés longtemps avec l'institution et le montant de prêt qu'ils reçoivent devient très important. Est-ce que le CRS doit continuer à servir ces clients ou plutôt les mettre en relation avec une autre institution plus appropriée (banque ou autre) ?

- ***La nature sociale***

L'être humain est de nature sociale et est appelé à vivre en communauté avec les autres afin de réaliser son potentiel humain. Comme les méthodologies utilisées par le CRS sont toujours basées sur les groupes, on renforce la capacité des réseaux communautaires et les liens qui réunissent des individus.

- ***Les droits et les responsabilités***

Toute personne a des droits et des responsabilités qui découlent de notre dignité humaine. Les pauvres ont droit à des opportunités économiques. Ils ont également la responsabilité de respecter leurs engagements tels que les remboursements de prêt.

- ***Le bien commun***

Un réseau social doit exister dans la société afin que les êtres humains puissent se développer. Les conditions sociales ont un grand impact sur la capacité des êtres humains à vivre en dignité et à réaliser leur potentiel. En dehors des prêts, le CRS essaie de promouvoir une réglementation du secteur de la microfinance qui va dans le sens du bien commun pour que les conditions dans lesquelles les opérations se déroulent soient saines au niveau national, institutionnel et individuel.

- ***La solidarité***

Les êtres humains font partie d'une grande famille quel que soit leur nationalité, leur race, la religion, les différences économiques ou idéologiques, et dans un monde globalisé, nous sommes appelés à considérer tout le monde comme voisin. En n'utilisant que le critère de la pauvreté pour choisir les clients, le CRS agit en solidarité avec toute personne pauvre quel que soit ses croyances, etc.

A ces principes et leur application dans la microfinance, s'ajoutent ***La dignité humaine, La subsidiarité et La Protection de la Création.***

2.3 Les objectifs et mission du programme de microfinance de CRS/BF

Le volet microfinance est un des secteurs retenus le CRS/BF, comme moyen d'intervention pour contribuer à lutter contre l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

En effet, l'insécurité alimentaire au Burkina Faso tient à plusieurs facteurs liés les uns aux autres, notamment le faible niveau de disponibilité de vivres, les difficultés d'accès économiques et la mauvaise utilisation.

En termes d'accès, la majorité des ménages burkinabé ne disposent pas de moyens économiques appropriés (c'est-à-dire un pouvoir d'achat) pour acheter des vivres.

La cause immédiate de la faiblesse du pouvoir d'achat des populations rurales est l'insuffisance de leurs revenus. L'ONU a estimé à 61%⁹, la frange de la population du

⁹ Rapport du développement humain durable 2001 PNUD, page 161

Burkina Faso vivant avec moins d'un dollar US¹⁰ par jour. 45% de la population est considérée comme pauvre.

La principale cause de la pauvreté au Burkina Faso réside dans la faible rémunération des activités génératrices de revenus et le caractère limité des opportunités de génération de revenus pour les ménages ruraux. Ces facteurs tiennent principalement à la faiblesse du niveau de production, aux problèmes de commercialisation, et à la difficulté d'accès au capital financier.

Les difficultés d'accès au capital financier ont un effet aggravant sur la pauvreté. Les critères stricts imposés par les institutions bancaires formelles limitent l'accès des micro entrepreneurs et petits producteurs au crédit. Cela, à son tour, se traduit par la faiblesse des niveaux d'investissements, tant pour les petites entreprises que pour les activités réalisées en milieu paysan. En conséquence, les ménages burkinabés ne peuvent pas maximiser les profits qu'ils tirent de la main d'œuvre et de la production et ne peuvent s'engager que dans un nombre limité d'activités génératrices de revenus.

L'analyse des causes de l'insécurité alimentaire au Burkina et le souci de recherche de solutions durables, ont conduit CRS/BF, dans le cadre de l'accomplissement de sa mission à identifier des domaines d'intervention dont la Microfinance qui est une des composante des objectifs stratégiques à savoir « Accroître la sécurité alimentaire » des populations vulnérables du Burkina Faso.

L'analyse du domaine de la microfinance a révélé d'importants besoins non couverts au Burkina Faso, particulièrement en raison du caractère limité de services financiers de qualité. Seul un faible pourcentage de femmes (principalement dans les zones rurales du pays) bénéficie actuellement de services de crédit et d'épargne durables. Encore moins de femmes reçoivent l'assistance technique nécessaire pour améliorer leurs compétences en affaires. Le nombre limité d'institutions assurant des services de crédit durables constitue une contrainte majeure au relèvement du niveau de revenus des ménages au Burkina Faso. Parmi les organisations qui assurent des services de crédits et d'épargnes, nombreuses ne sont pas des institutions de microfinance professionnelles (IMF).

Les objectifs stratégiques du programme de Microfinance de CRS/BF sont de trois dimensions :

- L'accès permanent aux services financiers des femmes rurales pauvres,
- L'augmentation des épargnes volontaires des femmes rurales pauvres

¹⁰ Un dollar US (des Etats-Unis d'Amérique) correspond à un Franc CFA

- L'amélioration de la qualité professionnelle des activités de micro entreprises des femmes rurales pauvres.

La mission assignée aux programmes de Microfinance de CRS/BF est d'accroître le revenu des femmes pauvres du milieu rural du Burkina Faso en offrant un accès souple et permanent aux ressources pour le financement de leurs activités de microentreprise.

2.4 Les Six Principes clés de CRS dans son intervention dans la microfinance

Le programme de Micro finance intervient sur la base de six (6) principes directeurs. Cependant les deux derniers de ces principes reflètent l'importance d'atteindre une échelle importante afin de promouvoir la pérennité financière ainsi que la nécessaire maturité institutionnelle, y compris le respect de la réglementation bancaire. Il ne suffisait plus de pratiquer un taux d'intérêt du marché, mais en plus il faudrait atteindre un nombre important de clients afin de satisfaire la mission sociale du CRS de servir le plus grand nombre de personnes possible ainsi que de garantir la viabilité des institutions. Cependant, la grande échelle nécessite des formes institutionnelles qui sont capables de gérer la complexité des opérations et de tenir compte des questions de la bonne gouvernance ainsi que la réglementation en vigueur. À savoir :

- ❖ Servir les plus pauvres,
- ❖ Lier le crédit à l'épargne,
- ❖ Utiliser les garanties solidaires,
- ❖ Pratiquer la gestion participative,
- ❖ Recherche de l'autonomie financière,
- ❖ Planifier pour la pérennité

2.5 Le système du crédit du Programme de Microfinance de CRS/BF

Le Catholic Relief Services/ Programme du Burkina Faso a adopté le système de crédit de cautionnement couplé à l'accumulation de l'épargne comme volet d'intervention pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. Ce système consiste à offrir des prêts à des groupes organisés de femmes qui se les distribuent individuellement pour le financement de leurs activités génératrices de revenus.

La caution solidaire, inspirée des organisations informelles au sein des familles, des villages et de groupes sociaux divers, est née de l'idée de trouver des formes de garanties alternatives pour les individus et les ménages pauvres qui n'avaient pas de garanties physiques suffisantes à fournir aux prêteurs pour recevoir un crédit.

Le principe de la caution solidaire veut qu'au sein d'un groupe d'emprunteurs qui se sont choisis librement, tous soient responsables du bon remboursement de l'ensemble du groupe. La caution solidaire s'appuie sur les liens sociaux entre les individus (parenté, voisinage, classe d'âge, relations d'alliance, d'association, d'amitié) et repose sur les pratiques ancestrales des valeurs de solidarité (groupes d'entraide, caisses villageoises informelles, tontines, etc.), d'honneur et de respect des engagements. La sanction en cas de mauvais remboursement est le refus d'un nouveau prêt pour tous les membres du groupe, qu'ils aient ou non remboursé à titre individuel.

Parmi les méthodologies qui ont été expérimentées, celle des banques villageoises (village banking) de nos jours appelées GVM mise au point par la Foundation for International Community Assistance (FINCA International) s'est avérée la plus performante et la plus proche des situations et des partenaires où le CRS travaillait. La méthodologie des banques villageoises consiste en la création de « banques » de 30 à 60 personnes, divisées en groupes solidaires de 4 à 8 personnes. Un comité de gestion est élu par les membres pour gérer les affaires du GVM, surtout le compte interne composé de l'épargne des membres qui suit la progression des prêts du capital extérieur. Le montant de prêt commence à des niveaux très bas (de US\$ 30 à 50) et augmente au fur et à mesure de l'évolution de l'épargne.

Cette méthode s'inspire un peu de la méthodologie de Grameen, tout en étant plus souple dans son exécution.

2.6 Les acteurs et leur rôle

2.6.1 **Les partenaires**

2.6.1.1 *Les partenaires techniques*

Le Département de microfinance de CRS/BF bénéficie des appuis suivants :

- Une unité technique basée au siège de Cathwel à Baltimore,

Un Conseiller technique régional basé au Kenya et qui assiste les Programmes de microfinance de CRS dans la sous région dans le cadre de l'élaboration des projets, des

politiques, des formations, et la de diffusion des informations sur les meilleures pratiques véhiculées par l'Industrie de la microfinance

- Des experts et des consultants en cas de besoins.

L'APIM/BF qui offre les formations en collaboration avec CAPAF/AQUADEV (projet de renforcement des Capacités des Acteurs de la microfinance en Afrique/ Aquaculture et développement)

2.6.1.2 Les partenaires financiers

Outre les dons privés reçus au siège de CRS aux USA dont une partie lui est allouée annuellement selon les disponibilités, le CRS/BF bénéficie particulièrement de l'appui financier du gouvernement des Etats-Unis à travers l'USAID/FFP.

Le CRS/BF a eu à cofinancer des projets avec l'Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Ouest Africaine de Développement, et les organisations catholiques sœurs d'Europe comme Misereor, Broderlieck Delen, Caritas Internationalis, Helen Keler International.

Tous ces partenaires constituent un pool de bailleurs avec lesquels CRS/BF pourrait entreprendre de nouveaux projets

2.6.2 Les populations cibles

Le programme de microfinance de CRS/BF a opté d'offrir des services financiers prioritairement aux femmes pauvres des milieux ruraux ciblés, dans le but d'atténuer les effets négatifs de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

En effet, selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages menées en 2003 par le Ministère de l'économie et du développement, la pauvreté au Burkina Faso est essentiellement rurale où son incidence est estimée à 52.3%. La même enquête estime qu'en général 64% des ménages éprouvent des difficultés à satisfaire les besoins alimentaires et environ 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 6.3% en milieu urbain.

Au regard de la proportion que représente la frange féminine dans la population burkinabé soit 51.8% selon le dernier recensement général de la population (1996), la femme est la plus frappée par la pauvreté.

Au-delà de ces statistiques, les pratiques socioculturelles défavorisent également la femme, en particulier celle du milieu rural. En effet, sollicitées pour toutes les activités de production, et assignée aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants, la femme n'a librement accès ni aux produits de sa sueur ni au principal facteur de production qu'est la terre. En conséquence, elle manque de ressources pour son épanouissement personnel et celui de ses enfants

2.7 La structuration et coordination du programme de Microfinance de CRS/BF

Conformément à la diversité de ses domaines d'intervention, le CRS/BF est structuré en deux grandes sections. La première section celle de la Programmation et est composé de plusieurs départements que sont : Education, Agriculture, Microfinance, Santé, Suivi évaluation, Justice et Paix. La Gestion des ressources est la deuxième section. Elle a pour but de soutenir les activités de la première avec en son sein trois départements que sont : l'Administration, les Finances et le département chargé de la gestion des vivres. En ce qui concerne la composante Microfinance on distingue les organes suivants :

2.7.1 Les Dirigeants du programme de microfinance

2.7.1.1 Représentant Résident :

Le Représentant Résident est le premier responsable de CRS/BF. Nommé par le Siège de Cathwel à Baltimore aux Etats Unis, il est le répondant juridique de CRS/BF vis-à-vis des autorités du Burkina Faso et de tout autre partenaire.

2.7.1.2 Le coordonnateur des programmes :

Cadre techniquement qualifié en matière de gestion des projets, il assure la coordination de l'ensemble des projets de développement de CRS/BF dont la Microfinance. Il joue un rôle de conseiller technique à la fois à l'égard du Représentant Résident et des différents chefs de département des volets techniques des interventions de CRS/BF

2.7.1.3 Le chef du Département Microfinance :

Le chef de département de microfinance est un cadre spécifiquement spécialisé et expérimenté en microfinance. Il maîtrise non seulement les procédures comptables et les techniques de gestion et d'analyse financière, mais aussi l'organisation institutionnelle et la réglementation officielle en matière de microfinance.

2.7.1.4 Le personnel du front office :

Agents de crédit senior/responsable de zone : Pour faciliter et améliorer le suivi des G.V.M, le CRS/BF a adopté une politique de décentralisation du personnel des antennes pour des raisons d'optimisation (réduction des distances pour alléger les coûts de déplacement et proximité des services à la clientèle) Pour ce faire, des zones d'encadrement ont été créées et confiées à des agents de crédit de niveau senior avec pour charge d'encadrer 2 à 4 agents de crédit dans leur zone d'affectation.

En fin 2004, un seul agent occupait ce poste et il est prévu la création de 14 nouveaux postes d'ici la fin 2009. L'accession à ce poste se fera par promotion interne des agents de crédit.

2.7.1.5 Les agents du back office :

Personnel administratif et financier, personnel de soutien : Le personnel d'encadrement et de soutien vient en appoint pour soutenir le plan d'expansion dans un souci de développement ordonné et sécurisé. Tous les postes répertoriés dans l'organigramme ont été utilisés pour les projections financières. Cependant, dans la phase de mise en œuvre, une priorité sera faite sur le personnel du front office qui constituent le facteur générateur de la rentabilité du programme.

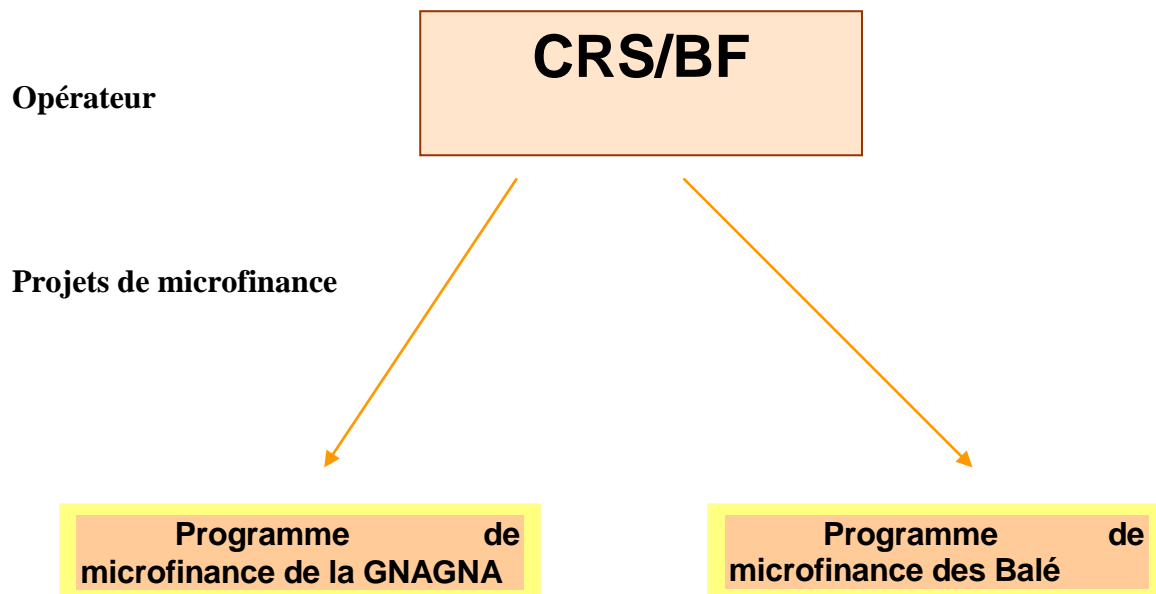
2.7.2 Organigramme du programme de microfinance de CRS/BF

Le programme de microfinance est structuré tel qu'il suit:

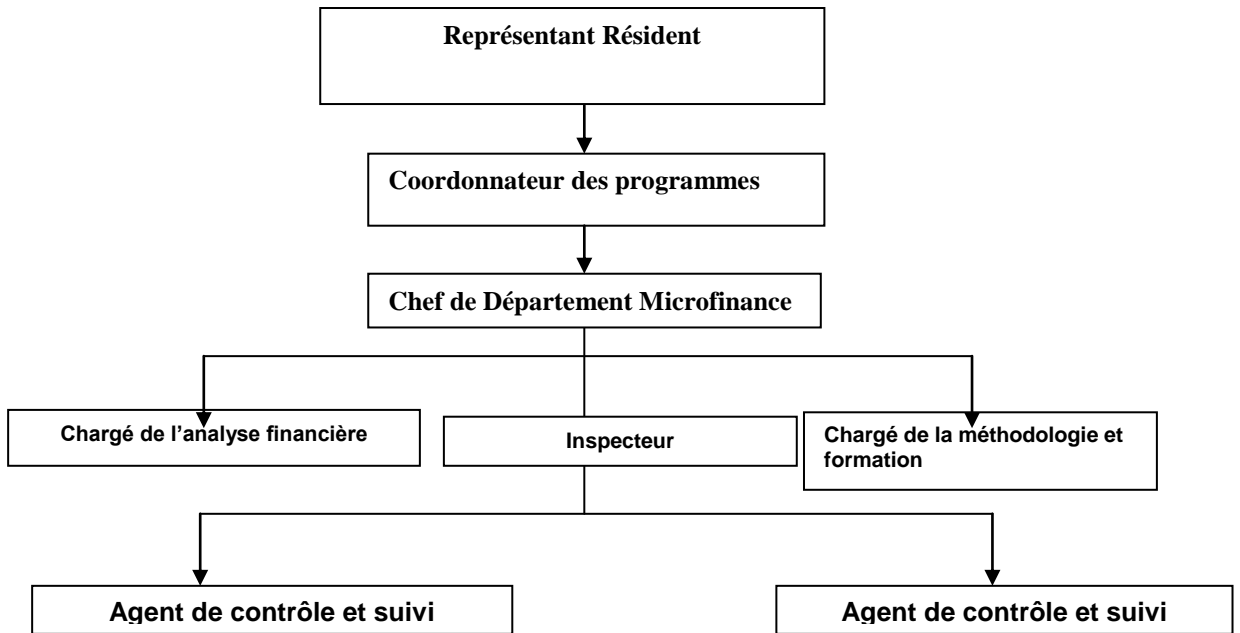
- ***La Représentation de Cathwel au Burkina Faso*** : service de direction et de décision, elle est dirigée par le Représentant Résident qui est le répondant juridique de l'institution.
- ***La Coordination des programmes*** : est le service de coordination des volets techniques des interventions de développement de CRS/BF
- ***Le Département de Microfinance*** est le service spécialisé dans la conception et la mise en œuvre des programmes de microfinance

- *Les Antennes Techniques* sont des projets chargés de l'exécution des activités de microfinance sur le terrain.

Organigramme du Programme de Microfinance de CRS/BF

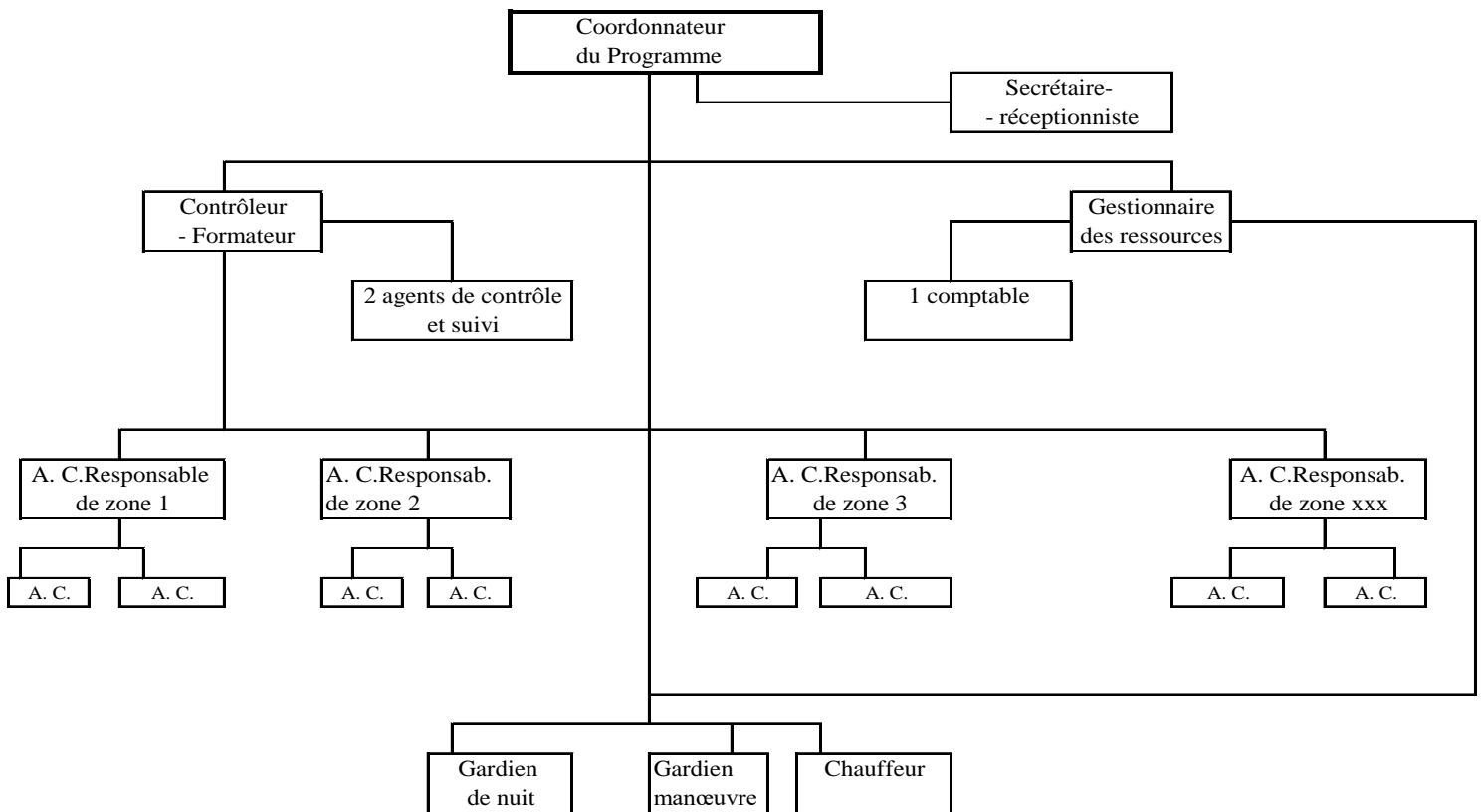


Organigramme fonctionnel du programme microfinance de CRS/BF



Organigramme fonctionnel de l'Antenne

ORGANIGRAMME TYPE DES ANTENNES DE MICROFINANCE



2.7.3 Les ressources financières

De par son statut d'organisation non gouvernementale à but non lucratif, le CRS/BF ne dispose pas d'un capital social. Il mobilise des financements auprès de son siège et de ces partenaires financiers pour la mise en œuvre de ces projets.

En ce qui concerne le Programme de microfinance, il est financé par les ressources (fonds de crédit, subventions d'équipements et subventions pour le fonctionnement) provenant essentiellement de l'USAID, des ressources propres du CRS/BF, et des revenus d'intérêts générés par les activités de crédit.

Financement du Programme de microfinance de CRS/BF

Besoins budgétaires consolidés des Programmes de microfinance de la Gnagna et des Balé de 2004 à 2009	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	1.248.436.859
Equipements	142.232.877
Fonds de crédit nécessaire pour l'expansion	1.265.767.469
Total	2.656.437.205

2.7.3.1.1.1.1 Contribution de l'USAID	
Dépenses de fonctionnement	422.562.569
Equipements	71.116.438
Fonds de crédit	909.976.405
Total contribution de l'USAID	1.403.655.413

2.7.3.1.1.1.2 Besoins de financement	
Dépenses de fonctionnement	825.874.290
Equipements	71.116.438
Fonds de crédit	355.791.063
TOTAL	1.252.781.791

Revenu d'intérêts attendus des Programmes de microfinance de la Gnagna et des Balé de 2004 à 2009	1.088.773.555
---	----------------------

Ecart budgétaire à rechercher	164.008.236
-------------------------------	--------------------

Cet écart budgétaire sera comblé par les fonds capitalisés par CRS/BF au titre des remboursements de subventions, des lignes de crédit reçues de partenaires pour des raisons de fin de projet et les fonds propres constitués au niveau des programmes. Ce sont :

Fonds de subventions reçus de la BOAD	7.285.000
Fonds de subventions reçus de Misereor	19.224.699
Remboursement des lignes de crédit de la FCPB en fin de projet	102.030.462
Fonds propres du Programme de microfinance de la Gnagna au 30 sept 2003	63.668.831
Fonds propres du Programme de microfinance des Balé au 30 sept 2003	32.125.348
Total fonds capitalisés par CRS/BF et réutilisable pour ces deux programmes	224.334.340

2.7.4 Le programme de microfinance de CRS/BF et son processus d'institutionnalisation

L'intervention de CRS au Burkina Faso est régie par la convention d'établissement et son avenant n°0001/01 conclus avec le gouvernement du Burkina Faso, le 25 novembre 1960 et le 12 juillet 2001. Cependant l'activité de microfinance de CRS/B était régie auparavant par la loi N°59/94/ADP du 15 décembre 1994 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit.

Face à la nécessité de soutenir les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) comme instrument de lutte contre la pauvreté et levier pour la mobilisation de l'épargne locale, la loi "PARMEC" spécifique aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit a été adoptée par le conseil des ministres de l'UMOA (l'Union Monétaire Ouest Africaine) en 1993. Cette loi a pour objectifs fondamentaux :

- la protection des déposants,
- la sécurité des opérations,
- la recherche d'autonomie financière des SFD, l'intégration de la finance informelle dans le cadre légal.

Ce cadre juridique s'adresse en premier lieu aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit qui se trouvent placées sous tutelle du ministère des finances.

L'obtention de l'agrément leur confère la personnalité morale en contrepartie duquel elles sont

tenues de communiquer un ensemble d'information et de se soumettre au contrôle et aux règles prudentielles des autorités. La loi PARMEC permet à l'autorité de supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), des critères objectifs de mesure de la situation des assujettis. Aussi les normes de gestion sont imposées aux IMF concernant essentiellement la tenue d'une comptabilité permettant de refléter de manière fidèle sa situation financière.

Sur la base ses expériences et dans le cadre de cette loi, le CRS est en train d'affiner sa stratégie dans la microfinance. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le processus de création d'une Institution de Microfinance de droit burkinabé. En effet, suite à trois rencontres et une visite à l'IMF mise en place par CRS, les évêques des diocèses de Dédougou et de Fada N'Gourma ainsi que l'OCADES Burkina ont concrétisé par écrit leur engagement à un partenariat avec le CRS/BF pour la création d'une nouvelle IMF. En effet, CRS/BF envisage unifier les deux programmes de microfinance notamment celui de la Gnagna et des Balé en une IMF burkinabé juridiquement reconnue pour conférer un caractère permanent à son offre de service. Cette institution est maintenant connue sous le nom de « GROUPE D'ACCAPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A L'EPARGNE » (GRAINE/Sarl).

2.8 Les structures villageoises mises en place

2.8.1 Les groupements villageois de microcrédit (GVM)

Avant d'envisager d'initier le crédit dans un village, l'équipe technique de l'Antenne, en l'occurrence les agents de crédit et sous la supervision du coordonnateur, doivent mener une étude non seulement sur les potentialités globales du village, mais aussi sur les capacités entrepreneuriales de sa clientèle cible. L'enquête d'identification d'un village peut être sur l'initiative d'un membre de l'équipe technique de l'IMF ou sur la demande d'un groupement de la communauté villageoise concernée. Pour les villages présentant du potentiel pour la mise en place de groupements villageois de micro crédit est faite après une séance, d'information/sensibilisation des populations sur le système de crédit de CRS/BF. L'adhésion au système de crédit de CRS/BF est de façon volontaire. Aussi tout groupe ayant intégré le programme de CRS/BF par l'accès au prêt est appelé « Groupement Villageois de Microcrédit» (GVM).

Le Groupement Villageois de Microcrédit» composé de 5 à 100 membres, est dirigé par un groupe de membres dirigé qui est le Comité de Gestion.

Les responsables du groupement villageois de micro crédit (le Comité de Gestion), à l'instar de ceux de la communauté villageoise par rapport aux biens communs du village, ont à charge d'amener toute la « communauté Groupement Villageois de Microcrédit » (GVM) à travailler solidairement à cet entretien et à cette amélioration du fonds de crédit en tant que bien commun du groupe. Elles doivent motiver les membres du groupement villageois de micro crédit à travailler effectivement avec le prêt contracté pour en tirer le maximum de profit afin de pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens, épargner et rembourser le capital et les intérêts. Le groupement villageois de microcrédit est subdivisé en « Groupes de Solidarité » (GS), composé de 2 à 12 membres

2.8.2 Le groupe de solidarité (GS)

Le groupement villageois de microcrédit est subdivisé en « Groupes de Solidarité » (GS), composé de 2 à 12 membres. La formation des groupes de caution est aussi faite de façon volontaire.

L'absence de garantie est alors compensée par la caution solidaire : les membres de petits groupes de 2 à 12 personnes s'engagent solidairement, sur la base de la confiance et de la connaissance mutuelle, à rembourser le crédit de l'ensemble du groupe. Il s'agit là d'une relation bipartite entre le programme et le groupe. En cas de défaillance de l'un des membres (divorce, décès, maladie etc..), les autres doivent le rappeler à ses obligations et le cas échéant, se substituer à lui pour assurer l'intégralité du remboursement. Si le groupe ne rembourse pas tout le prêt, c'est l'ensemble du groupe qui est privé de prêts futurs.

L'individu est client du Groupe de Solidarité et lui est redevable, le Groupe de Solidarité est client du groupement villageois de microcrédit et lui est redevable et le groupement villageois de microcrédit à son tour est client du programme de microfinance de CRS/BF

Conclusion

Le programme de microfinance de CRS/BF dans un contexte où les autres institutions financières décentralisées (IFD) ne répondent pas bien aux besoins de financement de leur population ciblée. Les conditions de crédits demandant le plus souvent une épargne préalable obligatoire et des garanties plus importantes, la majorité des clientes du programme CRS/BF n'ont pas accès aux services de ces institutions financières décentralisées.

Il s'agit dans le chapitre suivant de savoir si ce système est efficace : le crédit est-il effectivement distribué aux populations ciblées? Celles- ci réussissent-elles à développer leurs activités génératrices de revenus et à rembourser en retour les dettes contractées ?

CHAPITRE 3 : L'EFFICACITE DU PROGRAMME DE MICROFINANCE DE CRS/BF A LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Dans cette partie il serait question de mesurer l'efficacité du programme de microfinance de CRS/BF à l'aide des critères courants d'évaluation des projets de crédit rural tels que: (1) le ciblage des pauvres et des exclus, (2) l'efficacité du crédit par la flexibilité et l'adaptation des services et des produits aux clients cibles et (3) l'efficacité par la mesure de la portée du système du crédit.

3.1 le ciblage des pauvres et des exclus

Le programme de microfinance de CRS/BF cible prioritairement la femme du milieu rural burkinabé.

En effet, selon les résultats de l'enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages¹¹ menées en 2003 par le Ministère de l'économie et du développement, la pauvreté au Burkina Faso est essentiellement rurale où son incidence est estimée à 52.3%. La même enquête estime qu'en général 64% des ménages éprouvent des difficultés à satisfaire les besoins alimentaires et environ 46,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté contre 6.3% en milieu urbain.

Au regard de la proportion que représente la frange féminine dans la population burkinabé soit 51.8% selon le dernier recensement général de la population (1996), la femme est la plus frappée par la pauvreté.

Au-delà de ces statistiques, les pratiques socioculturelles défavorisent également la femme, en particulier celle du milieu rural. En effet, sollicitées pour toutes les activités de production, et assignée aux tâches domestiques et à l'éducation des enfants, la femme n'a librement accès ni aux produits de sa sueur ni au principal facteur de production qu'est la terre. En conséquence, elle manque de ressources pour son épanouissement personnel et celui de ses enfants.

En effet les femmes en milieu rural tirent moins de revenus (4,3%) que les hommes (24,9%) des activités agricoles et d'élevages réunis. Cette inégale répartition des revenus issus des

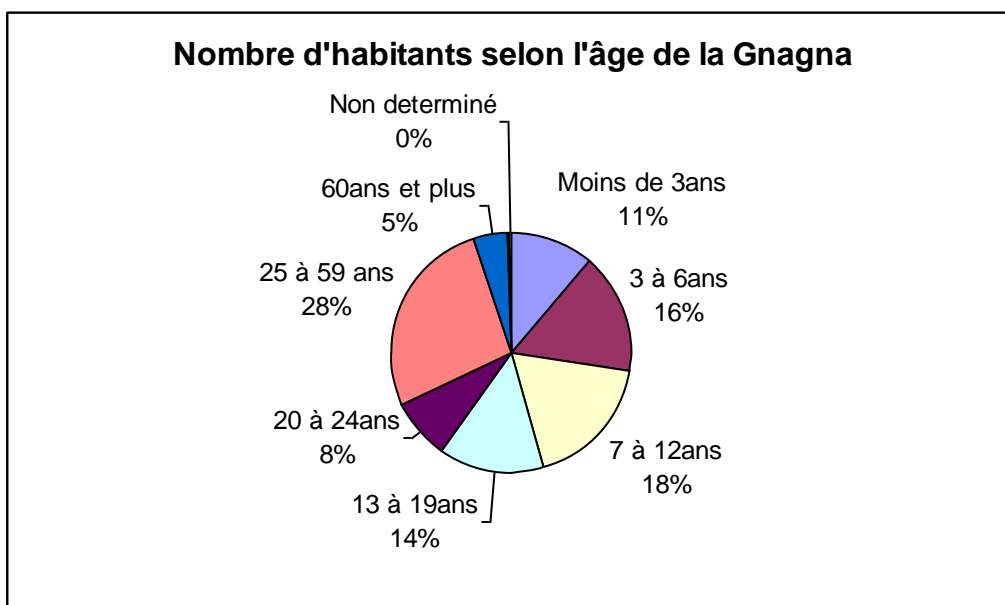
¹¹ La pauvreté en 2003 au Burkina Faso, 2^{ème} édition, novembre 2003

activités primaires s'explique par la non accession des femmes aux terres. Aussi notons que la vente des produits de l'agriculture et de l'élevage revient généralement au chef de ménage. Quant à la région de l'Est notamment, la province de la Gnagna, les conditions de vie ne sont pas satisfaisantes. Cela se reflète par l'habitat, l'accès aux services sociaux de base et la possession d'un certain nombre de biens. Zone de haute insécurité alimentaire, les conditions de logement sont précaires. En effet, la région de l'est vient en tête avec 83% des maisons dont des murs en terre, 78,4% des logements dont des toits en bois, paille ou en terre. En outre selon l'INSD dans la région de l'Est il y a plus de 566005 femmes (50,3%) et présentent le plus fort taux de natalité au Burkina Faso (53,3‰) avec indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme) de 7,8 par rapport à un indice synthétique de fécondité national de 6,9 par femme.

3.1.1 Le profil des membres de l'Antenne Technique de Bogandé

3.1.1.1 Classe d'âge

La fourchette d'âge de 15 à 54 est celle retenue comme population active l'étude du « Profil des Régions du Burkina Faso »

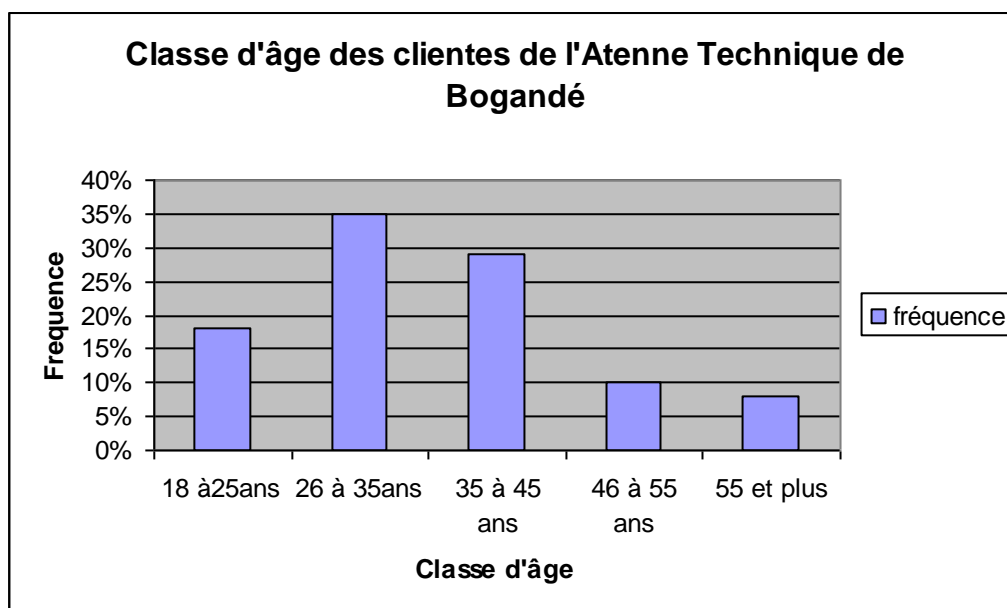


Source : « Profil des Régions du Burkina Faso » INSD ; Décembre 2005

La moyenne d'âge de la clientèle est de 36,8 ans. La classe d'âge la plus représentée est celle des 26/35 ans (35%), suivie de celle des 36/45 ans (29%). la classe d'âge la moins représentée est celle de 55 ans plus (8%) et plus suivie de 46/55 ans (10%) et de celle 18/25 ans.) Cette

différence s'explique principalement par une exclusion des jeunes filles et les femmes divorcées au programme. Cette catégorie exclue du programme, est un exemple de femmes qui ne remplissent pas Conditions d'adhésion au GVM du programme de Microfinance de CRS/BF que sont :

- être mère de famille,
- être bien portante,
- résider de façon permanente dans le village concerné,
- mener ou vouloir mener au moins une activité génératrice de revenus,
- N'exercer aucune activité salariée dans une institution formelle.
- suivre la formation de base du programme de microfinance de Cathwel avec assiduité,
- s'engager à respecter le présent Règlement Intérieur,
- s'engager à respecter les principes du système de crédit de Cathwel,
- s'engager à respecter le principe de la solidarité de groupe pour le remboursement,
- participer régulièrement aux réunions du groupement villageois de micro crédit.
- ne pas devoir à d'autres institutions
- s'engager à ne pas emprunter en même temps auprès d'autres institutions



Source : Echantillon

3.2 l'efficacité du crédit par la flexibilité et l'adaptation des services et des produits aux clients cibles

3.2.1 **Caractéristiques des services et produits offerts par le programme**

Les produits offerts par le programme sont des produits spécifiques et offrent une grande possibilité d'utilisation et une grande flexibilité, à la fois au niveau des montants, de la durée et du mode de remboursement.

Le programme de microfinance de la Gnagna propose deux produits qui ont une durée respective de 4 ou 6 mois et de 9 mois. Au-delà de ces deux produits, il propose une grande flexibilité de remboursement et deux produits d'épargne (obligatoire et volontaire)

3.2.1.1 Conditions d'accès au crédit

Le programme cible prioritairement les femmes du milieu rural en raison de leur extrême pauvreté¹². Mais elles ne sont pas individuellement éligibles. Est éligible comme client du programme, tout groupe organisé de femmes (préexistant ou non), dont la taille varie entre 30 à 50 femmes, et dont les membres prises individuellement répondent aux critères suivants :

- être mère de famille,
- être bien portante,
- résider de façon permanente dans le village concerné,
- mener ou vouloir mener au moins une activité génératrice de revenus,
- N'exercer aucune activité salariée dans une institution formelle,

3.2.1.2 Conditions particulières d'accès au crédit

Tout groupe remplissant les conditions d'accès au prêt et ne désirant pas y accéder en même temps que les groupes de sa promotion, peut le demander à la date de sa convenance sans excéder 3 mois après la date du test du niveau d'assimilation de la formation qui a

¹² Presque la totalité des femmes du milieu rural Burkinabé est considérée comme pauvre. Les principaux critères de pauvreté sont : ne pas pouvoir se nourrir décentement, ne pas pouvoir se vêtir, ne pas pouvoir assurer sa santé et celle de ses enfants, ne pas pouvoir assurer l'instruction de ses enfants. Une infime minorité arrive à subvenir à ses besoins. NB : le logement est pour le moment moins évident en milieu rural car des personnes relativement aisées continuent de vivre dans les paillotes ou des cases traditionnelles.

confirmé son éligibilité. Si le différé atteint 3 mois, le groupe est soumis à un recyclage à la méthodologie des groupements villageois de micro crédit avant d'accéder au prêt.

Toute personne remplissant toutes les conditions d'accès au prêt et ne désirant pas y accéder en même temps que les autres membres de son groupe peut y accéder au cycle suivant, à condition de continuer de participer aux réunions de son groupe.

Tout groupe ou individu ayant quitté le programme pendant une durée supérieure ou égale à six (6) mois, n'ayant pas été exclu par le programme pour cause d'impayés, et désirant réintégrer le programme, peut le faire selon les conditions suivantes, et dans le respect de celles pré-requises pour tout groupe postulant :

- Soumettre une demande au programme,
- Se soumettre à une session de recyclage d'au moins un mois avant la date d'octroi souhaitée,
- Recommencer avec le prêt initial

Le tableau suivant résume les conditions d'accès au crédit de 6 et de 9 mois :

Tableau récapitulatif des conditions d'accès au crédit de 6 et de mois 9

Au crédit de 6 mois	Au crédit de 9 mois
<ul style="list-style-type: none"> - avoir exprimé la volonté d'adhérer au GVM - être femme mariée, mère ou responsable de famille - être membre d'un groupement ou d'une association féminine - être un membre dynamique du groupement ou de l'association féminine - avoir résider au moins une année (12 mois) dans la localité - être de bonne moralité - exercer une activité générant des revenus ou en avoir les capacités - n'avoir aucun engagement financier avec d'autres structures financières - partager les valeurs suivantes : solidarité, caution solidaire, entraide mutuelle - suivre avec assiduité toutes les formations 	<p>En plus des conditions ci-contre citées, la cliente doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - boucler au moins cinq cycles de prêts de six mois - déposer une épargne préalable à hauteur de 15% du montant du prêt demandé

<ul style="list-style-type: none"> - s'engager à respecter les principes et la méthodologie du GVM - s'engager à respecter le règlement intérieur du groupement 	
---	--

Source : Rapport annuel 2007 du programme de Microfinance de la Gnagna

3.2.1.3 Typologie d crédit octroyé par le programme de microfinance de CRS/BF

➤ **Les prêts de 4 mois, 6mois**

Le prêt initial est le premier prêt que le programme de microfinance de CRS/BF accorde à ses nouvelles clientes. Il est soit de 15 000 FCFA, soit de 20 000 FCFA, soit de 25 000 FCFA. Il convient au groupe postulant de choisir démocratiquement l'un de ces montants comme premier prêt pour chacun de ses membres. Le prêt de 6 mois suit les mêmes modalités que celui de 4 mois à l'exception des aspects suivants :

-Le prêt initial est de 20 000, 25 000 ou 30 000 FCFA.

-Le prêt plafond est 150 000 FCFA.

Des ajustements sont opérés pour ce type de produit afin de le dynamiser par la baisse du taux de prêt de 12 à 10% lorsque les membres du groupe ont bouclé le cycle 3 de prêt sans enregistrer d'impayés.

➤ **Les prêts de 9 mois**

A la différence des prêts de 4 et 6 mois, le prêt de 9 mois est conditionné par une ancienneté d'au moins trois cycles continus de prêt et une bonne performance dans le remboursement et l'évolution du prêt conformément à la formule « Prêt initial augmenté du cumul des épargnes ». Une attention particulière sera accordée à la croissance et au maintien de l'épargne. En outre, le prêt initial est de 30 000, 40 000 ou 50 000 FCFA et le prêt plafond est 150 000 FCFA. Les autres modalités restent identiques aux prêts de 4 et 6 mois et Le taux d'intérêt appliqué est de 12% constant sur les 9 mois.

Caractéristiques du crédit de 4 mois, 6mois et de 9 mois

Caractéristique	1er type	2eme
Durée du cycle	4 ou 6 mois	9 mois
Remboursement du principal	Fin du 4eme et 6eme mois	Fin du 9eme mois

Montant plancher	15.000	75.000
Montant plafond	150.000	300.000
Montant minimum du 1er prêt	15.000	75.000
Montant maximum du 1er prêt	25.000	150.000
Taux épargne obligatoire	10% le cycle	10% le cycle
Taux d'intérêts	2% par mois	2% par mois
Modalités de remboursement des intérêts et épargnes	Fractionné sur 3 ou 5 premiers mois	Fractionné en trois tranches (3eme, 5eme et 7eme mois)
Evolution du prêt	Capital initial+cumul des épargnes	Capital initial+cumul des épargnes
Garanties	Cauton solidaire	Cauton solidaire Epargne nantie
Taille moyenne d'un GVM	40	20
Frais de dossier	Néant	1000 F/cliente
Fonds prévoyance décès	Néant	0.5% du prêt

Source : Rapport annuel 2007 du programme de Microfinance de la Gnagna

➤ *Les prêts de 12 mois*

A la différence des prêts de 9 mois, le prêt de 12 mois est conditionné par une ancienneté d'au moins cinq cycles continus de prêt et une bonne performance dans le remboursement et l'évolution du prêt conformément à la formule « Prêt initial augmenté du cumul des épargnes ». Une attention particulière sera accordée à la croissance et au maintien de l'épargne. Le prêt initial est de 50 000 FCFA et le prêt plafond est 150 000 FCFA.

Le capital est remboursé par mois, par trimestre, ou par semestre en fonction du cycle de rentabilisation de l'activité. Pour toute activité à cycle de rentabilisation hebdomadaire ou décadaire, les remboursements seront mensuels. Aussi pour toute activité à cycle de rentabilisation mensuel, les remboursements seront trimestriels et pour toute activité à cycle de rentabilisation atteignant trois à quatre mois, les remboursements seront semestriels. Le taux d'intérêt appliqué est de 12% constant sur les 12 mois.

➤ *Les nouveaux produits*

❖ *Les crédits solidaires pour le financement de la micro entreprise.*

Ce sont les crédits destinés aux clientes qui mènent des activités de micro entreprise nécessitant un renforcement de la capacité de leurs unités de production ou un renouvellement de leurs outils de production. Il s'agit en l'occurrence des femmes ayant atteint le cycle 5 de prêt et remplissant les conditions d'accès au prêt de 12 mois qui ambitionnent de progresser vers un certain professionnalisme. Cela implique qu'elles ont une qualification confirmée dans le type d'activité qu'elles mènent.

C'est le cas notamment de celles qui travaillent dans l'artisanat, la commercialisation des produits agropastoraux ou dans des activités de transformation. Ce type de crédit est structuré en deux catégories : le crédit pour la production/commercialisation des produits agropastoraux et le crédit pour l'achat d'équipements productifs.

Les prêts de 12 mois et les crédits solidaires pour le financement de la micro entreprise

prêts de 12 mois	Durée	Montant du crédit	Plafonds a ne pas dépassé	Taux d'intérêt	Fréquence de remboursement.	Remboursement mensuel du capital
	12 mois	50.000 F	150.000 F	12%	Mensuelle, trimestrielle semestrielle	Intérêt+ épargne+ capital Ou rembours. semestriel du capital
Renouvellement de stock	6 à 12 mois	100. 000 F	300.000 F	12%	Mensuelle	Intérêt+ épargne+ capital
Achat d'équipement	24 mois	25. 000 F	200,000 F	12% par an	Trimestriel	Intérêt+ capital

Source : Politique de crédit du Programme de Microfinance de CRS/BF, 2005

❖ ***Les crédits solidaires aux Associations de Mères d'Elèves (AME).***

Ce type de prêt est destiné aux clientes mères d'élèves qui ont atteint une ancienneté d'au moins trois cycles continus de prêt dans le programme et qui ont prouvé leur bonne performance dans le remboursement et l'évolution de leur prêt. Ce prêt sera indexé sur une épargne spéciale volontaire que la cliente aura constituée en vue d'assurer l'éducation ou la santé de ses enfants. Ces deux domaines de dépenses de la cliente pourront être financés selon les modalités ci-dessous :

Nouveau produit	Durée de remboursements.	Plan d'épargne	Montant du crédit	Plafonds a ne pas dépassé	Taux d'intérêt	Fréquence de remboursement. du capital	Remboursement mensuel
Accès à l'éducation	5 mois	10 mois	2 fois la cotisation	20.000 F par enfant	8%	Mensuelle	Intérêt+ capital
Accès à la santé	5 mois	illimité	2 fois la cotisation	25.000 F par ménage	8% par an	Mensuelle	Intérêt+ capital

Source : Politique de crédit du Programme de Microfinance de CRS/BF, 2005

3.2.1.4 Relation entre le crédit et l'épargne :

L'accès au prêt initial n'est assorti d'aucune condition d'épargne préalable. Cependant, l'accès aux prêts gradués des cycles suivants est basé sur l'évolution de l'épargne obligatoire dont le taux est fixé à 10% par cycle.

3.2.1.5 Opérations d'épargne

L'épargne du crédit de 4-6 mois est mobilisée par les membres des groupements villageois de microcrédit (GVM). Cette épargne n'est pas déposée dans les comptes du programme, mais dans un compte ouvert à cet effet par chaque GVM dans l'institution financière crédible la plus proche. Le programme s'assure chaque mois que tous les membres des GVM épargnent et que cette épargne est effectivement versée dans le compte du GVM. Pour permettre à chaque cliente de suivre l'évolution de ses épargnes, le programme a mis à sa disposition un livret de crédit/épargne dans lequel sont consignées ses épargnes mensuelles.

Les programmes suivent également tous les mouvements du compte d'épargne de chaque GVM. Ainsi, lorsqu'un retrait est fait pour une restitution d'épargnes à une cliente démissionnaire, un état de restitution est établi et signé par la cliente démissionnaire. Toutes les opérations de dépôt et de retrait sont rigoureusement suivies par le programme pour éviter la mauvaise gestion des épargnes collectives du groupe.

3.2.1.6 Le remboursement du prêt

Le système de remboursement in fine est la règle générale (remboursement du capital à la fin du dernier mois du cycle). Les intérêts et l'épargne à constituer se font mensuellement.

Toutefois, les remboursements mensuels du capital à l'instar des intérêts et de l'épargne sont encouragés.

Notons que tout retard de remboursement n'excédant pas sept (7) jours entraîne une pénalité. Cependant cette pénalité est la déduction du nombre de jours entre l'échéance du cycle précédent et la date d'octroi sur la durée du cycle suivant sans préjudice sur les intérêts et les épargnes à verser. Mais tout retard excédant sept (7) jours entraîne la suspension du groupe pour le cycle suivant. Aussi le prêt est renouvelé dans la semaine suivant le jour du remboursement lorsque l'intégralité du prêt précédent a été remboursée à temps

La méthodologie du programme a connu des améliorations significatives au cours de l'année 2007. Après un test pilote sur un nouveau produit de crédit, l'année 2007 a connu un lancement à grande échelle de ce produit. Une des conditions de ce produit appelé « ADAPTATIONS » stipule la constitution obligatoire d'une épargne préalable à hauteur de 15% du montant sollicité. Cette épargne est collectée et logée dans les comptes du programme. Cette épargne préalable est redistribuée systématiquement à la fin de chaque cycle après remboursement intégral du prêt.

3.3 l'efficacité par la mesure de la porté du système du crédit

3.3.1 Le nombre des prêts et leur montant

3.3.2 Le degré de décentralisation

CHAPITRE 4 :L'IMPACT

Dans cette partie il s'agira de savoir dans quelle mesure les clientes tirent des bénéfices de leur participation au programme afin de mieux comprendre les changements et conséquences qu'engendre le crédit de CRS/BF sur les clientes. Pour se faire nous essayerons de répondre à cette interrogation à travers quatre dimensions : (1) l'effet du crédit sur le revenu, (2) l'impact du crédit sur les dépenses familiales, (3) l'impact sur les activités et (4) l'analyse des remboursements.

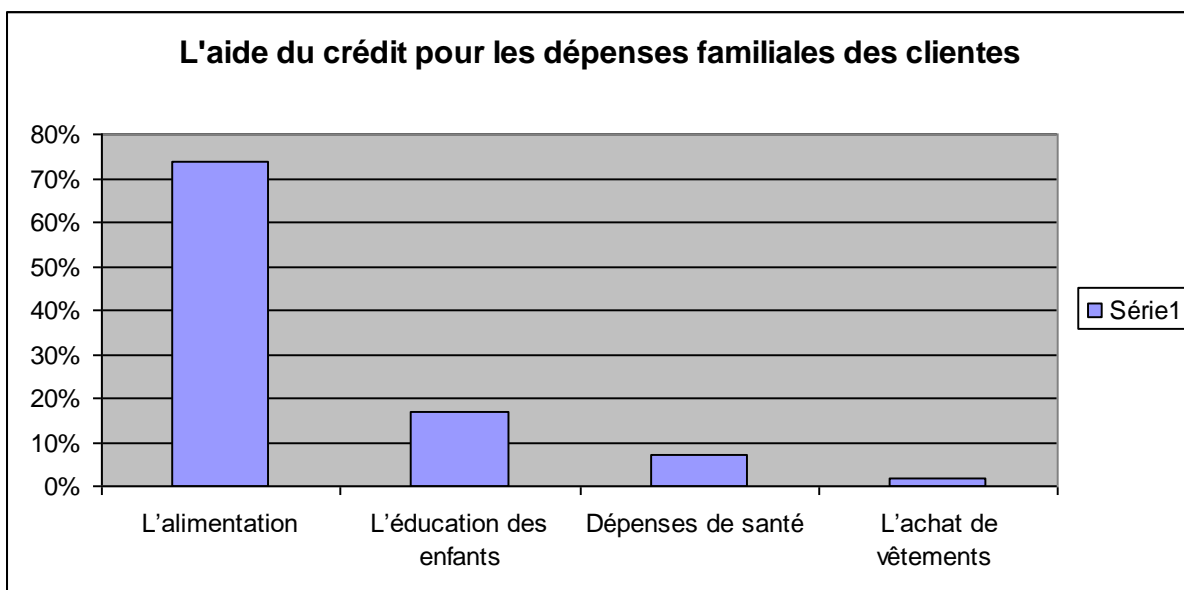
4.1 l'effet du crédit sur le revenu

Parmi les clientes sur lesquelles l'impact du crédit est positif, 93% estiment que le crédit leur a permis d'augmenter leur revenu (dont 23% ont perçu une forte augmentation, 17% une augmentation moyenne et 53% une faible augmentation). 7% des clients n'ont pas ressenti de changement de leur revenu après avoir bénéficié du crédit. Mais l'effet du crédit sur le revenu est plus perceptible chez les clientes qui ont bouclé au moins trois cycles de crédit. Cela signifie que l'enrichissement des clientes est proportionnel au nombre de crédits obtenus. Cependant l'augmentation du revenu des clientes provient en grande partie du développement de leurs AGR, mais aussi de la création de nouvelles activités. Aussi, majorité de ces clientes disent avoir changé d'activité grâce aux crédits

4.2 l'impact du crédit sur les dépenses familiales

Dans l'ensemble de la clientèle, la majorité considère que le crédit a aidé leur famille, mais remarquons qu'il est difficile de déterminer si le crédit a directement été utilisé dans des dépenses familiales, ou si ce sont les bénéfices issus du crédit qui ont permis de faire ces dépenses. D'autant que la majorité des clients ne sépare pas les budgets familiaux et celui de leurs activités. Nous avons posé ces questions pour recueillir la perception de la cliente, sans tenir compte de l'utilisation directe ou indirecte du crédit dans ces dépenses sociales.

Le poste de dépenses pour lequel le crédit a le plus aidé la famille est l'alimentation (74%). 17% des clientes pensent que le crédit les a aidé pour l'éducation de leurs enfants, 7% pour des dépenses de santé et 2% pour l'achat de vêtements pour les enfants.

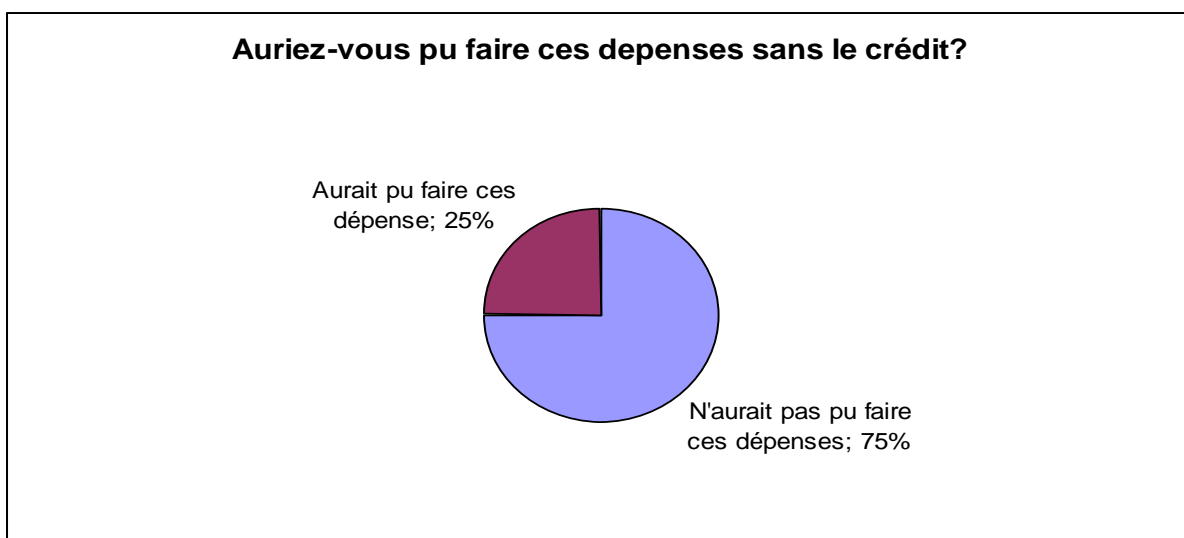


Source : Echantillon

L'effet du crédit sur dépenses pour l'habitat

Parmi les dépenses sociales faites par le crédit, l'habitat a fait l'objet d'une question distincte. En effet le crédit a permis d'effectuer des améliorations de leur habitat, de façon directe ou indirecte, mais aucune cliente n'a réalisé une nouvelle construction.

Près de (75%) des clientes ayant réalisé des changements de leur habitat grâce au crédit déclarent qu'elles n'auraient pas pu faire ces dépenses sans le crédit.



Source : Echantillon

4.3 l'impact sur les activités

L'objectif des questions concernant l'évolution des activités des clientes est de déterminer dans quelle mesure le crédit leur a permis de créer une nouvelle activité générant un supplément de revenu ou d'améliorer la rentabilité et la compétitivité des activités existantes. Plus d'un tiers de l'ensemble de la clientèle déclare avoir amélioré leurs activités depuis son premier crédit (33%). 58% des clientes ont créé de nouvelles activités, contre seulement 9% des clientes qui ont changé d'activité grâce au crédit.

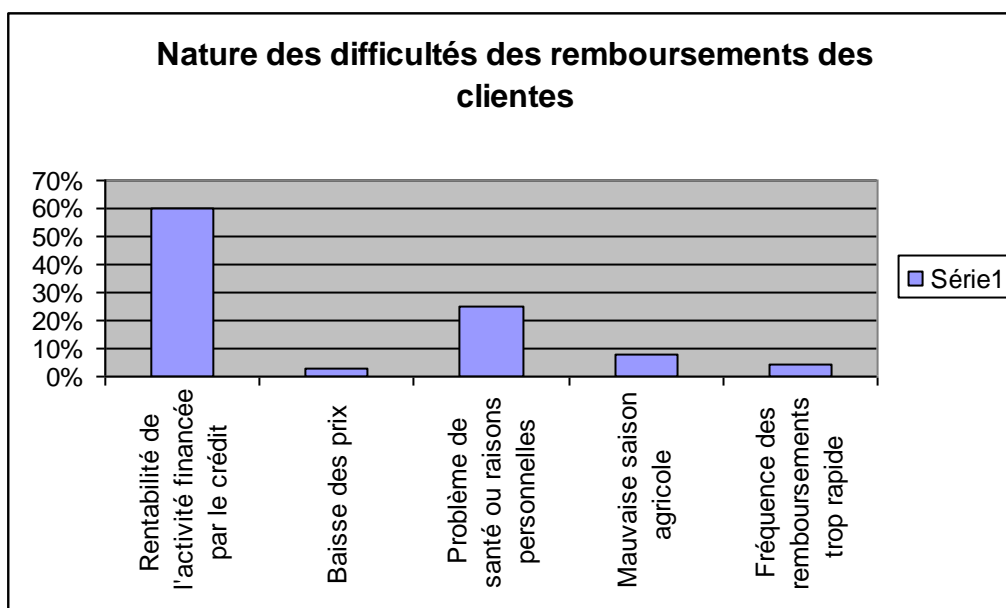
Les activités créées sont principalement des activités commerciales et sont davantage créatrices de richesses. Aussi pour la majorité des clientes ayant changé d'activité, ces nouvelles activités génèrent davantage de revenu que leurs activités précédentes. 95% d'entre elles ont un revenu plus élevé grâce à l'amélioration de la compétitivité des activités existantes.

4.4 L'analyse des remboursements.

4.4.1 Les problèmes de remboursement

Les difficultés de remboursement telles qu'on l'entend dans cette partie de l'étude, ne se manifestent pas forcément par d'importants retards de paiement. Un grand nombre de clientes estimant avoir eu des difficultés n'ont eu aucun retard.

Dans cette partie, nous nous attachons davantage à la perception des clientes. La difficulté émane du fait qu'elles ont utilisé une source de remboursement non prévue, sous contrainte des échéances de remboursement. Notons que les difficultés principales de remboursement sont dues à des problèmes de rentabilité de l'activité financée par le crédit (60%). Les problèmes de santé viennent en seconde position et représentent 25% des réponses des clientes. 8% d'entre elles estiment que les difficultés de remboursement proviennent d'une mauvaise saison agricole et cette 4% pensent que la fréquence des remboursements est trop rapide et ne permet pas de rentabiliser les investissements. Seulement 3% estiment que c'est la baisse des prix qui leur crée des problèmes de remboursement.

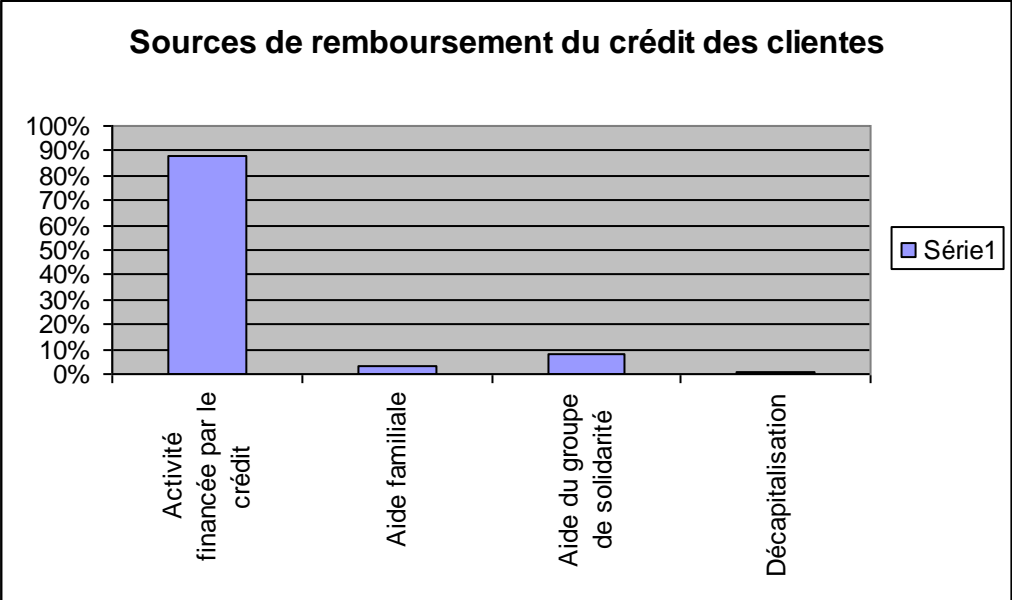


Source : Echantillon

4.4.2 Sources de remboursement

La première source de remboursement du crédit avancée par les clientes interrogées, est l'activité financée par ce crédit (88% des clientes). 3% disent avoir remboursé principalement

avec une aide familiale et 8% avec l'aide du groupe de solidarité. La décapitalisation représente une (1) cliente sur l'ensemble des clientes interrogées (environ 1% des clientes) sur leur dernier crédit. Ce qui montre, malgré les difficultés de remboursement, que le programme est efficace et que les crédits ne représentent pas un poids lourd pour les clientes.



Source : Echantillon

Les documents consultés et leur apport

La réalisation de la présente étude a nécessité une recherche documentaire à savoir :

- ***La politique de crédit administrative de crédit de CRS/BF***

Ce document nous a permis de définir les conditions et modalités du crédit du programme de microfinance initié au Burkina Faso par le Catholic Relief Services.

- ***Le plan d'affaire 2005-2009 du Programme de Microfinance du CRS/BF***

Ce plan d'affaire nous permet d'une part, de connaître les objectifs et les missions du programme de microfinance de CRS/BF et d'autres parts les stratégies et les plans opérationnels du programme.

- **Le manuel de l'agent de crédit**

Ce manuel nous a permis de décrire les six principes de base du crédit de CRS/BF et les modalités de la mise en place d'un groupement villageois de micro crédit (GVM), des mouvements des fonds et les suivis du groupement villageois de micro crédit.

- **Le Rapport d'activité 2007 du Programme de Microfinance de la GNAGNA**

Nous avons grâce à ce rapport, le bilan des activités menées par le programme au cours de l'année 2007, pour l'atteinte des objectifs que s'est fixés le CRS/BF.

- **Les dossiers de suivi individuel de prêts et épargnes des groupements villageois de microcrédit (GVM) de l'Antenne Technique de Bogandé**

Ces dossiers nous a permis de comprendre la graduation des prêts par cycle en fonction des taux d'épargne ainsi que la situation de présence des membres aux séances d'animation.

- **Le livre journal du groupement villageois de microcrédit (GVM).**

Ce livre journal nous permis de suivre les différentes évolutions des 70 clientes du programme concernant les points suivants :

- le nombre des membres de leurs groupements villageois de micro crédit (GVM),
- les différents crédits accordés depuis l'arrivée du programme,
- les remboursements mensuels (capital + intérêts)
- les épargnes volontaires et obligatoires,
- les activités par les clientes

2.6.4.1. Les outils d'enquête et les personnes rencontrées

2.6.4.2. L'échantillon

On définit ici la pauvreté comme une situation où une personne ou un groupe de personnes ne sont pas en mesure d'atteindre un niveau de satisfaction de besoins jugés essentiels par la communauté dont ils font partie pour vivre décemment. Dans cas du Burkina Faso, le profile

de pauvreté selon l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (2000) indique que non seulement la pauvreté est rurale qu'urbaine; mais parmi les différents groupes socio-économiques, ce sont les agriculteurs (toutes catégorie confondues) qui sont les plus concernés par la pauvreté. Au regard de la proportion que représente la frange féminine dans la population burkinabé soit 52.% selon le dernier recensement général de la population (2007), la femme est la plus frappée par la pauvreté. Aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction : il n'y a pas de développement possible sans la participation des femmes. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles.

De même, la pauvreté est causée d'une part à la faible rémunération des activités génératrices de revenus et d'autre part les ménages ruraux ne sont pas en mesure d'exploiter les opportunités économiques faute de moyens financiers. Cependant l'analyse du domaine de la micro finance au Burkina Faso indique de nombreux besoins non couverts particulièrement en raison du caractère limité de services financiers de qualité.

La microfinance par les résultats obtenus quant au niveau de revenu, à la diversification des activités productives, aux effets sur les activités rémunératrices des femmes, aux opportunités d'auto emploi, au contrôle du procès de production par les producteurs est un facteur efficace de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes, pauvreté de subordination, de fonctionnement des marchés et d'accessibilité aux marchés.

I.1. Objectif global

La présente étude a pour objectif de définir les logiques de l'offre spécifique du programme de microfinance de CRS/BF en adéquation avec la demande locale. Cet objectif vise à la connaissance de :

Le niveau socio-économique des populations ciblées, induit de l'intervention de Catholic Relief Services en microfinance

I.2. Objectifs spécifiques

L'objectif central de l'étude est d'aboutir à une meilleure connaissance de la place du crédit du programme de microfinance CRS/BF dans l'économie des ménages.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1. Mettre en évidence les logiques de l'offre spécifique du crédit en reliant au degré de pauvreté ou d'aisance des membres et/ou clients, à la localisation aux secteurs économiques.*
- 2. Analyser les caractéristiques socio-économiques des clientes qui bénéficient de ces ressources sous forme de crédit (avant/après)*
- 3. Mettre en évidence la demande réelle de la localité en reliant aux besoins spécifiques des femmes pauvres en milieu rural.*
- 4. La situation économique et sociale de la zone ciblée*

II. CADRE THEORIQUE

- ✓ Viabilité et Croissance des IMF face à la pauvreté croissante
- ✓ Risques liés aux financements des pauvres

III. HYPOTHESES

Notre travail va s'articuler autour de ces deux hypothèses principales :

- *Quel est le degré d'adéquation entre l'offre spécifique de crédit du programme de microfinance CRS/BF et la demande locale ?*

- *Le programme de microfinance CRS/BF dans son intervention répond t-il aux besoins réels de financement des pauvres?*

IV. METHODOLOGIE

IV.1. Démarche globale

La démarche générale va se baser sur :

- La caractérisation de l'offre spécifique du programme de microfinance de CRS/BF (localisation, publics cibles visés, prestations offertes, conditions d'accès aux prestations, crédits distribués etc....)
- L'analyse des modalités de fonctionnement en crédit du programme de microfinance de CRS/BF en étudiant les activités d'épargne et de crédit suivant leur nombre, leur volume et leur répartition multicritère (rural/urbain, sexe, le degré de richesse, le secteur d'activité), afin de vérifier si le programme de microfinance de CRS/BF répond à l'objectif de réduire l'incidence et la profondeur de la pauvreté de la population ciblée.

VI.2. La matrice de l'étude

Cette matrice a été conçue pour couvrir les aires à analyser conformément à l'étude. La matrice de l'étude est la grille d'analyse qui fait ressortir des concepts ou variables clefs et les indicateurs sur lesquels l'étude va se baser pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Au regard du cadre global d'évaluation quatre grandes dimensions ont été définies :

- Caractérisation de l'offre spécifique du programme de microfinance de CRS/BF
- Caractérisation socio-économique et spatiale des membres du groupement villageois (avant/après le crédit) ;
- La situation économique et sociale de la zone ciblée
- L'analyse de la demande réelle

❖ *Caractérisation de l'offre spécifique du programme de microfinance de CRS/BF*

La caractérisation de l'offre spécifique du programme de microfinance de CRS/BF se fera à travers l'analyse des informations relatives à :

- Leur localisation : il s'agira de déterminer la répartition des crédits offerts par zone et les montants cumulés par type de zone et le montant moyen des crédits ; de déterminer leur épargne, le niveau de gestion de la liquidité
- Leurs publics cibles visés
- Les prestations offertes
- Les conditions d'accès au du programme de microfinance de CRS/BF
- Leurs règles de gestion
- Leur logique de fonctionnement et leur stratégie mise en œuvre.

❖ Caractérisation des bénéficiaires

La caractérisation des bénéficiaires se fera à travers de leur profil socioprofessionnel et économique. Pour cela des indicateurs seront en lien avec la caractérisation de l'offre de crédit du programme de microfinance de CRS/B. La caractérisation des bénéficiaires se fera tant au niveau micro (ce sont les clientes qui sont ciblées) qu'au niveau méso (au niveau local). Elle permettra de dresser une typologie multicritère de localisation, le sexe, de progrès de richesse, la nature et l'échelle des activités, les catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activités.

❖ Caractérisation socio-économique des zones cibles

1. Délimitation et présentation géographique de l'aire d'influence de

- Une analyse de la dotation en ressources humaines avec par zone, le nombre de villages et, le nombre de ménages. Examiner cette répartition du peuplement complétée par des informations sur sa composition (ethnies, origine, âge, professions, etc.), sa densité,
- Une analyse de la dotation en ressources naturelles de l'aire d'influence (Eau et pluviométrie, Hydraulique, barrages, forages, Sols agricoles quantité et qualité,)
- Une analyse de la dotation en ressources socio-économique (Niveau de revenus par tête, Education, santé, Infrastructures et transports et degré d'enclavement, etc.)
- Une analyse de la densité institutionnelle (Présence et influence d'ONG, de Projets de développement local, ou tout autre structure d'appuis etc.)

2. Description des activités économiques et de la spécialisation économique de l'aire d'influence du programme de microfinance de CRS/B

- Une analyse succincte des structures économiques (taille et répartition des différents types d'exploitations agricoles et autres unités économiques) et leurs activités (en prêtant attention aux différentes combinaisons d'activités).
- Une analyse (si cela est possible) des données synthétiques sur les activités, leur importance respective (en surfaces, en production, en effectif, en chiffres d'affaires ou en revenus) et leur calendrier

3. Analyse des systèmes financiers existants dans la zone

- Origine, nature et structuration
- Modalités d'épargne et de crédit (type d'emprunteurs, objets financés, plafond, durée et calendrier de remboursement, taux d'intérêt, système de garantie, etc.)
- Activités (nombre et types d'utilisateurs, montant de l'épargne et/ou du crédit)
- Résultats (taux de remboursement, taux d'autofinancement)

❖ Caractérisation de la demande réelle

- le volume du crédit
- le système

V. LA DEMARCHE DES COLLECTES DES DONNEES

La démarche globale de collecte de données sera structurée autour de trois axes :

- la recherche documentaire ;
- la recherche d'informations auprès d'un échantillon de bénéficiaire sur la base des profils identifiés et des critères de catégorisation ;
- les échanges avec l'équipe opérationnelle ; des partenaires du programme de microfinance de CRS/BF et d'autres personnes ressources
- Equipes opération

VI. LES RESULTATS ATTENDUS

- *le degré d'incidence du programme de microfinance de CRS/BF sur la pauvreté est déterminé.*
- *Renforcer la pérennité financière de GRAINE/Sarl ;*
- *Des plans d'action pertinents sont formulés à l'adresse de Catholic Relief Services, Programme du Burkina Faso en terme d'approche et de ciblage afin son programme touche plus de pauvres (en nombre et en impact)*